



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 décembre 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 décembre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

Le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, dont le mandat a été prorogé par la résolution 2293 (2016) du Conseil de sécurité, a l'honneur de vous faire tenir ci-joint son rapport à mi-parcours, établi en application du paragraphe 9 de cette même résolution.

Ce rapport a été communiqué le 23 novembre 2016 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, qui l'a examiné le 14 décembre 2016.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le publier comme document du Conseil.

(Signé) Michael J. **Sharp**
Coordonnateur du Groupe d'experts
sur la République démocratique du Congo

(Signé) Zobel **Behalal**
Expert

(Signé) Zaida **Catalán**
Expert

(Signé) Roberto Sollazzo
Expert

(Signé) Christoph **Vogel**
Expert

(Signé) David **Zounmenou**
Expert



Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo créé par la résolution 1533 (2004)

Résumé

Depuis la présentation du dernier rapport du Groupe (S/2016/466) en mai 2016, les conditions globales de sécurité en République démocratique du Congo ne se sont pas améliorées. Ces derniers mois, la tension politique a augmenté à la suite du report de facto des élections nationales, qui étaient prévues pour décembre 2016, ce qui a entraîné des manifestations, le 19 septembre, lors desquelles des dizaines de civils ont été tués ou arrêtés dans la capitale, Kinshasa. Même si le Gouvernement et certains groupes d'opposition ont maintenu le dialogue politique, le risque de nouvelles violences liées aux élections n'est pas à écarter.

Des groupes armés étrangers sont encore actifs dans l'est du pays. Les Forces démocratiques de libération du Rwanda ont continué de menacer la sécurité du Nord-Kivu. Le groupe a néanmoins été grandement affaibli par la poursuite des opérations militaires et par une scission interne qui a conduit à la perte d'un tiers, voire de la moitié, de ses membres, qui se sont ralliés au nouveau Conseil national pour le renouveau et la démocratie-Ubwiyunge. Les deux entités ont collaboré avec des groupes armés locaux comme les Nyatura.

Les Forces démocratiques alliées (ADF) ont continué de sévir dans le territoire de Beni et de recruter en 2016 des hommes en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda. Au moins un groupe des ADF a attaqué des civils au cours de la période considérée.

Le Groupe d'experts constate que les programmes de traçabilité de l'or n'ont pas encore été mis en place : en attendant, il est de loin le minerai le plus utilisé pour financer les éléments armés et les réseaux criminels. Le Groupe note toutefois avec satisfaction l'ouverture d'enquêtes portant sur l'implication de militaires congolais dans l'exploitation illégale des ressources naturelles, ce qu'il avait signalé dans de précédents rapports. De hauts responsables militaires continuent néanmoins de se livrer à des activités d'exploitation et de commerce de l'or, parfois en collaboration avec des compagnies privées.

Les difficultés à prendre toutes les précautions qui s'imposent en matière de diligence dans le secteur de l'étain, du tantale et du tungstène continuent de compromettre les avancées positives constatées par le Groupe dans ses précédents rapports. Alors que les procédures de traçabilité et de certification progressent, des éléments armés interviennent de manière épisodique dans des sites d'extraction certifiés comme étant exempts de conflits.

Le Parc national de la Garamba est resté le principal lieu du trafic de l'ivoire, mais on observe un recul du braconnage des éléphants en tant que source de financement pour l'Armée de résistance du Seigneur.

Le Groupe d'experts demeure préoccupé par les violations généralisées des droits de l'homme et du droit international humanitaire en République démocratique du Congo. Dans le territoire de Beni, les massacres de civils, comme celui perpétré à Rwangoma en août 2016, se poursuivent sans relâche. En outre, les mesures de rétorsion au sujet desquelles le Groupe avait enquêté dans le territoire de Lubero ont désormais cours également dans le territoire de Rutshuru, avec la même dynamique et la participation de certains des mêmes acteurs.

Des membres armés du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition sont entrés en République démocratique du Congo, en violation de l'embargo sur les armes. Le Groupe continue d'être préoccupé par la persistance de l'inefficacité de la gestion des stocks d'armes et par les difficultés rencontrées dans le marquage des quelque 300 000 armes de petit calibre dans les délais fixés. En conséquence, il n'est pas aisé de suivre les mouvements des armes et des munitions détournées des stocks nationaux au profit des groupes armés.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Historique	4
II. Groupes armés	5
A. Forces démocratiques de libération du Rwanda	5
B. Conseil national pour le renouveau et la démocratie	8
C. Forces démocratiques alliées	10
D. Nyatura	13
III. Ressources naturelles	14
A. Or	15
B. Étain, tantale et tungstène	18
C. Ivoire	19
IV. Violations du droit international humanitaire	22
A. Attaques contre des civils dans le territoire de Beni	22
B. Violences intercommunautaires dans le territoire de Rutshuru	23
V. Armes	24
A. Violations de l'embargo	24
B. Gestion des stocks d'armes	25
VI. Recommandations	26
Annexes*	

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

I. Historique

1. Le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo remercie le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, Amr Abdellatif Aboulatta (Égypte), d'avoir appuyé les travaux du Groupe au cours de sa visite en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda, du 1^{er} au 6 août 2016. Il prend également note de la visite effectuée par une délégation du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo du 11 au 14 novembre 2016, lors de laquelle le Conseil s'est dit préoccupé par la situation politique actuelle et par les tensions qui y sont liées.

2. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé au paragraphe 11 de sa résolution 2293 (2016), le Groupe a échangé des informations avec les groupes d'experts sur la République centrafricaine, le Soudan et le Soudan du Sud.

A. Coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

3. Le Groupe d'experts apprécie le soutien et la collaboration que lui a apportés la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pendant la période considérée.

B. Suite donnée aux demandes d'information du Groupe d'experts

4. Pendant la première partie de son mandat, le Groupe a adressé 39 communications officielles à des États Membres, des organisations internationales et des entités privées. Il rendra compte en détail des réponses reçues dans son rapport final.

C. Méthode de travail

5. Le Groupe d'experts a appliqué les règles de preuve recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (voir S/2006/997, annexe). Il a fondé ses constatations sur des documents justificatifs et, dans la mesure du possible, sur ses propres observations sur place. À défaut, il a cherché à faire corroborer les informations obtenues par au moins trois sources indépendantes dignes de foi.

6. Étant donné la nature du conflit en République démocratique du Congo, rares sont les documents qui fournissent la preuve irréfutable de transferts d'armes, d'opérations de recrutement, de l'implication de supérieurs hiérarchiques dans de graves violations des droits de l'homme et de l'exploitation illégale des ressources naturelles. Le Groupe d'experts a donc dû s'en remettre aux témoignages oculaires des habitants, des ex-combattants et des membres de groupes armés. Il a également

pris en compte les constatations techniques d'agents de l'État et de militaires de la région des Grands Lacs ainsi que de fonctionnaires des Nations Unies.

7. Le présent rapport porte sur les enquêtes menées jusqu'au 15 novembre 2016. Le Groupe d'experts rendra compte dans son rapport final des enquêtes réalisées après cette date dans le cadre de son mandat.

II. Groupes armés

A. Forces démocratiques de libération du Rwanda

8. Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR)¹, entité visée par les sanctions, ont été considérablement affaiblies pendant la période considérée. Sous l'impulsion du second Vice-Président des FDLR, le « colonel » Laurent Ndagijimana (alias Wilson Irategeka), plus de 50 membres ont fait défection et créé un groupe appelé Conseil national pour le renouveau et la démocratie-Ubwiyunge (CNRD). Au moins 15 autres officiers – dont l'ancien chef d'état-major des FDLR, le « général de brigade » Léopold Mujyambere (alias Achille Musenyeri), visé par les sanctions – ont été capturés ou ont capitulé durant cette même période, ce qui indique que les désertions se multiplient. Ces pertes ont contraint le groupe à se réorganiser entièrement.

9. En outre, les opérations menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), parfois avec l'appui des soldats de la MONUSCO, et par des groupes armés congolais locaux, ont continué de déstabiliser les cadres des FDLR, dont l'aire d'influence se limite pratiquement désormais au territoire de Rutshuru (Nord-Kivu). Dans son rapport final, le Groupe d'experts avait estimé que les FDLR comptaient de 1 400 à 1 600 membres (voir S/2016/466, par. 7). Il pense cependant que la moitié d'entre eux ont adhéré au CNRD ou ont fait défection ces six derniers mois.

Scission

10. Le Groupe d'experts avait précédemment signalé que les dissensions internes aux FDLR étaient exacerbées par les opérations militaires (voir *ibid.*, par. 6). Ces divisions ont conduit à une scission officielle en mai 2016, immédiatement après que Ndagijimana a été démis de ses fonctions par le comité de direction des FDLR pour violations du règlement intérieur, d'après un communiqué de presse, y compris pour abus de pouvoir, incitation à la discorde et insubordination (voir annexe 1). Pour sa part, Ndagijimana a affirmé avoir quitté le groupe car il retenait des réfugiés rwandais en otage et les empêchait de retourner au Rwanda (voir annexe 2).

11. Des combattants des FDLR et du CNRD ont indiqué au Groupe d'experts que la scission s'expliquait par le différend relatif à l'enregistrement biométrique des réfugiés rwandais, qui opposait Ndagijimana au Président par intérim des FDLR, le « général de division » Gaston Iyamuremye (alias Victor Byiringiro), visé par les

¹ Sauf indication contraire, « FDLR » renvoie aux Forces combattantes abacunguzi (FDLR-FOCA), par opposition aux groupes dissidents comme le Rassemblement pour l'unité et la démocratie (RUD-Urunana) et les FDLR-Soki.

sanctions (voir S/2016/466, par. 14). Le premier était favorable à cette mesure tandis que le second s'y opposait. D'après des notes internes, lorsqu'il dirigeait les FDLR, Iyamuremye serait allé jusqu'à ordonner à ses unités de punir les dirigeants politiques et militaires qui participaient à l'enregistrement biométrique et aurait insisté sur la nécessité de combattre le nomadisme des réfugiés [rwandais] (voir annexe 3).

12. Outre leur second Vice-Président, les FDLR ont perdu des dizaines de membres au profit du CNRD. Un chef des FDLR a communiqué au Groupe d'experts une liste de 46 membres officiellement considérés comme ayant déserté (voir annexe 4), mais d'après des entretiens conduits par le Groupe, le nombre de déserteurs pourrait être bien plus élevé encore.

13. Cette scission a laissé d'importantes lacunes dans la hiérarchie des FDLR, qui ont dû procéder à une refonte totale (voir annexe 5). Néanmoins, tous les hauts responsables visés par les sanctions, sauf un, sont restés dans les FDLR et continuent d'y exercer un rôle influent. Le commandant militaire général, le « général de corps d'armée » Sylvestre Mudacumura (alias Bernard Mupenzi) a conservé son poste et l'ancien commandant de secteur du Nord-Kivu, le « général de brigade » Pacifique Ntawunguka (alias Oméga Israël), est devenu son nouvel adjoint. La direction politique des FDLR n'a pas changé, exception faite de Ndagijimana, qui a été limogé (voir S/2016/466, annexe 6). Un document des FDLR en date du 8 juin 2016 confirme qu'Iyamuremye et le secrétaire exécutif, Callixte Mbarushimana, tous deux visés par les sanctions, avaient conservé leurs postes respectifs (voir annexe 3).

Opération Sukola II

14. Des officiers supérieurs des FARDC ont déclaré au Groupe d'experts que l'un des principaux objectifs de l'opération Sukola II en cours était d'éliminer les hauts dirigeants des FDLR, dont Mudacumura, Ntawunguka et Iyamuremye, tous trois visés par les sanctions.

15. Si ces trois individus sont toujours en liberté, plusieurs hauts responsables ont été capturés ces derniers mois, dont l'ancien chef d'état-major Mujoyambere, le chef du service de renseignement, le « colonel » Joseph Habyarimana (alias Sophonie Mucebo), et le chef de l'unité de protection de Mudacumura, le « commandant » Patrick Nsabimana (alias Vainqueur Mugisha). D'après les statistiques fournies par les FARDC, 99 combattants des FDLR ont été tués et 137 capturés du 12 mars au 15 novembre 2016 (voir annexe 6)². La MONUSCO a indiqué avoir démobilisé 419 combattants des FDLR, dont 11 officiers, sur la même période (voir annexe 7).

16. En octobre 2016, les positions conservées par les FDLR se trouvaient presque toutes dans le territoire de Rutshuru (Nord-Kivu). Le Groupe d'experts a repéré plusieurs concentrations autour de Kiringa, Kahumiro et Kazaroho, ainsi que dans le Parc national des Virunga, au Camp Paris et près du volcan Nyiragongo (voir annexe 8). La plupart des positions étaient au même endroit ou proches de celles précédemment repérées par le Groupe (voir S/2016/466, annexe 9).

² Les données ont été communiquées au début de l'opération Sukola II, en janvier 2015. Il n'a été possible de les ventiler qu'en s'appuyant sur celles fournies dans le dernier rapport (S/2016/466, annexe 10), qui couvraient jusqu'au 12 mars 2016.

17. Face aux opérations militaires et à la baisse toujours plus marquée du nombre de combattants, qui suscitent une tension constante, les FDLR ont accru leur collaboration avec plusieurs groupes Nyatura congolais afin d'unir leurs forces. Des ex-combattants des groupes Nyatura dirigés par les commandants « Domi » et « John Love », ainsi que des ex-combattants des FDLR, ont affirmé au Groupe d'experts que les FDLR fournissaient des armes aux Nyatura, les formaient et menaient des opérations conjointes. Les FDLR ont également poursuivi leur action de guérilla contre les FARDC, évitant toute confrontation directe prolongée, conformément à une directive opérationnelle émise au début de 2016 par Mudacumura (voir annexe 9). Ce type de stratégie a également été employé pour récupérer du matériel (voir annexe 10).

Recrutement

18. Au début de 2016, les FDLR étaient sérieusement à cours de ressources humaines. Bon nombre d'unités, comme celle de Chypre (voir par. 20 à 22 ci-après), avaient perdu plus de la moitié de leurs hommes. Selon un rapport de fin d'année des FDLR, les taux de désertion avaient augmenté, notamment parmi les combattants congolais, qui représentaient deux tiers des pertes. En réaction à cela, le groupe s'est employé à recruter des Congolais et des réfugiés rwandais, à mobiliser des groupes armés congolais alliés et à entraver l'accès de leurs combattants aux programmes de démobilisation (voir annexe 10). Cette dernière stratégie est passible de sanctions aux termes du paragraphe 7 b) de la résolution 2293 (2016) du Conseil de sécurité.

19. En 2016, les FDLR ont réussi à recruter de nouveaux combattants et à les former, en dépit des opérations dont elles étaient la cible. En juin, la MONUSCO a obtenu des documents montrant que le sous-secteur de Sinai (voir par. 20 ci-après) avait organisé au moins deux sessions de formation au premier semestre de 2016, en février et en mai. L'une des sessions s'est déroulée sur quatre semaines et 24 recrues y ont participé. Le programme portait sur les premiers secours, les armes, les tactiques, la collecte de renseignements, le règlement intérieur et l'idéologie (voir annexe 11). L'autre session a réuni 17 combattants et portait essentiellement sur la maîtrise des mitrailleuses légères et des lance-grenades RPG-7 (voir annexe 12).

Étude de cas : la compagnie de Chypre

20. Chacun des deux sous-secteurs opérationnels des FDLR, Sinai et Canaan, est composé d'au moins quatre compagnies. L'une des compagnies de Sinai, appelée Chypre, illustre bien l'état déplorable dans lequel pouvait se trouver une unité des FDLR en 2016. Un rapport annuel datant de janvier montre que la compagnie comprenait seulement 31 combattants en bonne santé, répartis en une unité de commandement (neuf hommes), une équipe en charge des armes spéciales (quatre hommes) et trois sections de cinq à sept combattants chacune, appelées Cnide, Cilicie et Crète. La compagnie était dirigée par le « commandant » Jacob Che Guevara³. Huit combattants supplémentaires en faisaient partie, mais n'étaient

³ Il a par la suite été transféré au poste de chef de l'administration du sous-secteur de Sinai et le « capitaine » Médard Byiringiro l'a remplacé à la tête de la compagnie de Chypre. Son prédécesseur était Asifiwe Manudi.

pas en mesure de s'acquitter de leurs tâches, pour cause de handicap ou autre (voir annexe 13).

21. La compagnie avait plus d'armes que de combattants : chacun des 31 combattants disposait d'un fusil-mitrailleur (30 fusils d'assaut de type Kalachnikov et 1 fusil FN-FAL) et l'unité avait en plus accès à cinq mitrailleuses légères, quatre lance-grenades RPG-7 et deux mortiers de 60 mm qui se trouvaient dans sa cache ou qu'elle pouvait emprunter à une autre unité. Selon les registres de la compagnie, toutes ces armes, sauf trois, étaient en bon état. On comprend pourquoi les armes de plus gros calibre restaient dans la cache lorsqu'on voit les réserves de munitions de la compagnie : elle avait seulement trois obus de mortier, trois grenades PG-7 et trois roquettes antichar. Les réserves de munitions pour les fusils d'assaut de type Kalachnikov et les mitrailleuses légères étaient un peu plus fournies mais ne permettaient pas de conduire des opérations soutenues (voir annexe 13).

22. En dépit de la pression militaire et des pertes territoriales, les unités des FDLR ont continué à générer des revenus grâce à une « logistique non classique » (voir S/2016/466, par. 23 à 28). Les documents comptables de la compagnie de Chypre retrouvés en juin 2016 remontent jusqu'à novembre 2012 (voir annexe 14). Au cours de cette période, la compagnie a engrangé des recettes grâce à l'imposition de taxes sur les véhicules, à la chasse et à la vente de bois et de produits agricoles. En 2016, la plupart des ventes étaient réalisées par les trois sections susmentionnées, qui versaient une part de leurs revenus dans les caisses de la compagnie. Les principaux objets de dépenses étaient les denrées alimentaires, les médicaments, les fournitures de bureau et les appels téléphoniques. D'après les registres, la compagnie a acquis du matériel à deux reprises seulement, en 2013 (au total, 920 cartouches de calibre 7,62 × 39 mm, pour un coût de 35 dollars), et n'a fait aucun achat entre 2013 et le premier semestre de 2016. On trouve à deux reprises des dépenses inscrites au titre de l'accueil de membres des FARDC, le plus récemment pour un certain « commandant John », le 3 février 2015.

B. Conseil national pour le renouveau et la démocratie

23. Le 31 mai 2016, le CNRD s'est scindé des FDLR, faisant perdre à celles-ci entre un tiers et la moitié de leurs effectifs, dont au moins 46 officiers, et l'intégralité du secteur opérationnel du Sud-Kivu. Le CNRD a annoncé aux réfugiés et combattants rwandais présents en République démocratique du Congo qu'il obtiendrait leur rapatriement, mais n'a encore pris aucune mesure pour mettre ces plans à exécution. L'apparition du CNRD a pour le moins gravement affaibli les FDLR et ses dirigeants, visés par les sanctions.

24. En réaction à la désertion de Ndagijimana, les FDLR ont mené des opérations contre le CNRD dans le Nord-Kivu pour tenter de déstabiliser le nouveau mouvement avant qu'il ne réussisse à s'imposer. La plupart des affrontements ont eu lieu en juin et juillet, les deux parties cherchant à s'assurer le contrôle des armes lourdes et de la population réfugiée. Pendant ce temps, les diverses factions Nyatura ont été contraintes de choisir leur camp, le groupe dirigé par Kasongo Kalamo se rangeant finalement aux côtés du CNRD. Le Groupe d'experts note que la stratégie

Sukola II consistant à prendre pour cible les FDLR (voir par. 14) a été favorable au CNRD, qui n'a pas été attaqué par les FARDC durant la période considérée.

Objectifs

25. Dans son communiqué de presse du 31 mai 2016, le CNRD a placé en tête de ses priorités le rapatriement des réfugiés rwandais dans la dignité (voir annexe 2); il s'est présenté comme un groupe nettement dissident des « jusqu'au-boutistes » des FDLR, notamment Mudacumura et Iyamuremye, qui sont visés par les sanctions. Le Groupe d'experts relève que le Président du CNRD, le « Colonel » Ndagijimana, était déjà un élément moteur du désarmement volontaire des FDLR en 2013-2014 (voir S/2015/797, par. 23 à 25), et un partisan de l'enregistrement biométrique des réfugiés par la Commission nationale pour les réfugiés du Gouvernement de la République démocratique du Congo.

26. Toutefois, à la fin de juin, le CNRD a indiqué que ses objectifs étaient d'aider les réfugiés rwandais à obtenir reconnaissance, protection et aide humanitaire; de collaborer avec d'autres partis d'opposition rwandais en vue d'obtenir du Gouvernement rwandais qu'il leur laisse une certaine ouverture sur le plan politique; et de parvenir à une véritable réconciliation dans la société rwandaise (voir annexe 15). Ces objectifs n'excluent pas le retour des réfugiés rwandais ou des combattants du CNRD, mais ils s'alignent étroitement sur ceux des FDLR, en se concentrant sur les changements politiques à faire advenir au Rwanda avant d'envisager un retour. Ces objectifs déclarés, de même que la mise en place d'une hiérarchie militaire, incitent à penser que le retour au Rwanda promis sera retardé.

Structure et organisation

27. À la fin du mois d'octobre 2016, le CNRD avait partiellement mis en place une structure politique et militaire. La branche politique est dirigée par Ndagijimana au poste de président, Jean-Marie Nyawenda (alias David Mukiza) au poste de secrétaire exécutif, le « lieutenant-colonel » Barnabé Sinayobye (alias Morane) au poste de porte-parole, et le « général de brigade » Jean-Pierre Gansenyi (alias Eliezel Niyirora ou Habacuc Bomo) au poste de commissaire à la défense (voir annexe 16).

28. De même que les FDLR ont une branche militaire appelée FOCA, le CNRD s'est doté d'une branche militaire, baptisée Front de libération nationale (FLN), qui est divisée en deux secteurs opérationnels, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, chacun d'eux comportant deux axes géographiques. Son commandement a été confié à l'ex-commandant du secteur du Sud-Kivu des FDLR, le « colonel » Hamada Harerimana (alias Junior Mulamba). Le « colonel » Anastase Munyaneza (alias Job Rukundo) est devenu le commandant du secteur du Sud-Kivu, et le « colonel » Shemeki celui du Nord-Kivu (voir annexe 16). La seule personne visée par les sanctions qui a rejoint le CNRD est le nouveau chef des opérations au Sud-Kivu, le « colonel » Félicien Nzanzubukira (alias Fred Irakiza).

29. À l'instar des FDLR, au cours des derniers mois, le CNRD a perdu des officiers par désertion, parmi lesquels le « commandant » Gilbert Ndayambaje (alias Castro Rafiki) que la MONUSCO a remis au Gouvernement congolais après sa reddition le 31 août 2016. Il faisait l'objet d'une enquête pour des crimes dont il est

préssumé responsable, notamment un massacre perpétré à Kamananga (Sud-Kivu), le 14 mai 2012.

30. Depuis octobre 2016, le CNRD du Nord-Kivu est implanté dans les parties ouest du territoire de Rutshuru et est du territoire de Masiri, et séparé des FDLR par la route Nyanzale-Mweso. Au Sud-Kivu, seul le nom du groupe a changé; toutes les unités précédemment associées aux FDLR ont rejoint le CNRD. Les combattants sont toujours présents dans la forêt de Hewa Bora dans les parties sud du territoire de Mwenga et ouest du territoire de Fizi, ainsi que dans le secteur d'Itombwe et la chefferie de Burhinyi dans le territoire de Mwenga.

C. Forces démocratiques alliées

31. Dans son rapport précédent, le Groupe d'experts a présenté une vue d'ensemble de la dynamique des Forces démocratiques alliées (ADF) dans le territoire de Beni; les ADF opéraient dans des zones diverses et sous un contrôle et un commandement central limité, et il était apparu que l'instabilité était davantage imputable à d'autres groupes armés locaux que précédemment⁴ (voir S/2016/466, par. 51 à 69 et 182 à 197). Les investigations du Groupe d'experts se poursuivent; si l'implication du groupe dirigé par Seka Baluku ressort des observations les plus récentes, celui-ci ne représente qu'une partie des forces vives des ADF et de leurs agissements dans la région.

32. En octobre, le Groupe d'experts s'est entretenu avec cinq combattants dont la capture ou la reddition étaient récentes, issus d'un noyau ADF commandé par Seka Baluku comptant au minimum plusieurs centaines de combattants. L'opération Sukola I, qui a bénéficié de l'appui renouvelé de la MONUSCO et de sa brigade d'intervention, a exercé une pression sur le groupe de Baluku en 2016, notamment par des interventions qui ont provoqué l'évacuation temporaire de son principal groupement de bases, dénommé Madina II. Malgré cela, ce groupe ADF continue de recruter, de former des combattants et de sévir dans la forêt dense à l'est de l'axe Eringeti-Beni-Butembo, créant une situation de grave insécurité pour les civils de la région.

33. Il ressort des entretiens menés avec ces combattants que de nombreux chefs des ADF déjà identifiés sont toujours en liberté. Les plus fréquemment cités sont notamment le commandant en chef Seka Baluku; les commandants Amigo, Fezza, Kikutte, Muzzanganda et Rafiki; et les cheiks Lumisa et Koko (S/2015/19, annexes 3 et 4)⁵.

34. Le Groupe d'experts a également reçu des copies de documents récupérés par les FARDC à Madina II, pour la plupart rédigés en arabe ou en louganda. L'examen de ces documents, qui éclairent sur les réseaux utilisés par le groupe de Baluku, est

⁴ Le Groupe d'experts a recensé plus d'une demi-douzaine de groupes armés locaux opérant dans la zone, parmi lesquels des groupes maï-maï, le dernier en date étant le groupe dénommé « Corps du Christ ».

⁵ Le Groupe d'experts constate qu'au sein des ADF, les noms de certains individus renommés sont parfois réutilisés après leur disparition. Ce fut le cas avec Toyota, dont le nom a été donné à une recrue prometteuse à la mi-2016.

en cours; les informations recueillies renforcent également ce que l'on savait déjà sur les structures sociales et religieuses internes du groupe.

Opération Sukola I

35. Durant la période considérée, les FARDC et la MONUSCO ont mené deux opérations d'envergure contre les ADF : Usalama I et II. À la suite de l'accord technique signé par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO le 28 janvier 2016, le soutien apporté par la Mission aux opérations des FARDC dans le secteur opérationnel de Sukola I ne s'est pas limité à l'appui logistique et au renseignement tel qu'il l'avait été durant l'année 2015. La brigade d'intervention et, dans certains cas, des éléments de la brigade du Nord-Kivu de la MONUSCO, ont directement participé aux opérations, en fournissant des troupes au sol, des forces spéciales, ainsi que de l'artillerie et des moyens aériens.

36. Des offensives conjointes ont abouti, le 13 mai et les 15 et 16 septembre 2016, à la prise des bases de Madina II, à l'est de Mayi Moya dans le territoire de Beni. À chaque fois, les FARDC se sont retirées après l'opération, si bien qu'à la mi-octobre, le groupe de Baluku était revenu et avait réoccupé ces camps. Un commandant des FARDC engagé dans Sukola I a indiqué au Groupe d'experts qu'elles s'étaient également emparées de trois positions des ADF près de Mwalika, au sud-est de la ville de Beni, lors d'une opération unilatérale effectuée le 22 septembre 2016.

Camps

37. Les combattants ADF du groupe de Baluku ont indiqué que leur plus grand groupement de camps, qu'ils appellent Madina II, en comprenait trois : Whisper, le quartier général et Beït al-Mal⁶, ainsi que des positions défensives réparties à la périphérie et sur les sentiers. Les combattants provenant de ces camps, de même que les officiers des FARDC ayant participé aux attaques contre lesdits camps, ont estimé que Madina II comptait de 200 à 300 combattants, hommes, femmes et mineurs compris.

38. Ayant chassé les occupants des camps de Madina II à la mi-mai et la mi-septembre 2016, les FARDC et la MONUSCO ont mis la main sur des documents et découvert un réseau d'abris souterrains fortifiés (voir annexe 17). Des renseignements obtenus par le Groupe d'experts attestaient déjà que, dans d'autres camps des ADF, des abris souterrains servaient de prisons (voir annexe S/2014/428, annexe 10), mais grâce aux combattants des ADF, on a appris que les abris souterrains de Madina II avaient été creusés pour les protéger des attaques aériennes et de l'artillerie et les aider à échapper à la détection par les drones de la MONUSCO. Après l'abandon des positions, les ADF sont revenues et, à la mi-octobre, occupaient toujours ces camps.

39. Les combattants susmentionnés ont également mentionné l'existence d'un camp d'entraînement, appelé Miba, se trouvant aux environs de Mwalika à une

⁶ Beït al-Mal signifie la « Maison de l'argent (ou de la richesse) » en arabe et, dans un camp ADF, désigne généralement l'entrepôt où sont conservées les denrées alimentaires et autres fournitures. Toutefois, dans ce cas, cette appellation désignait une position où se trouvait l'entrepôt de tous les camps de Madina II.

trentaine de kilomètres au sud-est de la ville de Beni (voir annexe 18). Les recrues provenant de la République démocratique du Congo et d'ailleurs y étaient amenées pour recevoir une formation avant d'être envoyées vers les camps principaux, au nord, tel que Madina II. Salimu, Werason et Rafiki ont tous été mentionnés parmi les personnes dispensant la formation militaire; les deux derniers étant des formateurs ADF déjà signalés par le Groupe (voir S/2015/19, par. 24).

Recrutement, formation et approvisionnement

40. En dépit de la pression exercée par les opérations militaires, le groupe de Baluku a continué de recruter et de former de nouveaux combattants en 2016. Les cinq ex-combattants (deux ressortissants de la République démocratique du Congo, un Rwandais et deux Ougandais) ont tous été recrutés en 2016. Les cinq ont affirmé avoir été enrôlés de force ou par la ruse : à quatre d'entre eux, on a promis du travail, et le cinquième a été enlevé. Ces méthodes de recrutement confirment les renseignements dont disposait déjà le Groupe d'experts (voir *ibid.*, par. 20). Ces jeunes gens ont été formés en même temps que des dizaines d'autres recrues, ce qui explique en partie comment le groupe de Baluku compense ses pertes sur le champ de bataille et les désertions.

41. Quatre ex-combattants ont déclaré que depuis le milieu de l'année, le groupe de Baluku possédait suffisamment d'armes pour équiper tous les combattants. La plupart recevaient un fusil de type Kalachnikov, mais l'arsenal du groupe comprenait aussi des fusils-mitrailleurs et des lance-grenades. Le groupe de Baluku a également continué de déployer des engins explosifs improvisés, toujours fabriqués, selon les témoignages, par le commandant Muzzanganda (voir *ibid.*, par. 39 et 40).

Règles et règlements

42. Les documents internes des ADF montrent que le groupe dispose toujours d'un service de sécurité interne qui fonctionne, appelé « II » (voir *ibid.*, annexe 9), qui continue d'appliquer des règles et des règlements qui régissent tous les aspects de la vie au sein du groupe. Les documents révèlent l'application de punitions de coups de fouet (de 60 à 500) pour des infractions telles que quitter le camp sans autorisation, faire du feu le matin, paresser, bavarder, désobéir aux ordres, parler pendant la prière et dormir pendant son tour de garde (voir annexe 19).

43. D'autres documents mettent en exergue l'importance de la religion dans le groupe de Baluku et pourquoi certains des actes susmentionnés constituent des fautes punissables. Deux documents en arabe contiennent des enseignements expliquant, par exemple, que Dieu abhorre le bavardage et la curiosité excessive. La plupart des documents en arabe sont des prières de supplication, demandant la protection contre les ennemis dans les moments d'adversité. Des versets prodiguant des encouragements sont cités ainsi qu'un message du fidèle demandant à être récompensé et délivré de ses peines (voir annexe 20).

D. Nyatura

44. Des groupes armés locaux, connus sous le nom générique de Nyatura, se sont montrés plus actifs durant la période considérée. Jusque-là, on leur connaissait des relations de collaboration avec les FDLR (voir S/2016/466, annexe 3), mais la scission de ce groupe les a contraints à choisir leur camp, et ils ont été pris dans les combats entre les deux factions.

45. Les groupes Nyatura sont pour une grande part composés de membres de la population hutue des territoires de Rutshuru et de Masisi. Si certains sont apparus récemment, beaucoup dérivent d'anciens mouvements armés tels que la Coalition des patriotes résistants congolais (voir S/2008/773, par. 114 à 120) et se sont formés en réponse à la menace que représentaient à leurs yeux les unités des FARDC dirigées par d'autres populations. Le Groupe d'experts a recensé 10 groupes Nyatura actuellement actifs au Nord-Kivu : 3 dans le territoire de Rutshuru et 7 dans le territoire de Masisi (voir annexe 21).

46. Des ex-combattants des FDLR et de différentes factions Nyatura ont déclaré que les FDLR fournissaient des armes aux groupes Nyatura et leur dispensaient une formation, et ont fait état d'opérations menées conjointement par les deux groupes en 2016. Pour les FDLR et le CNRD, les groupes Nyatura représentent non seulement un lien avec la population locale, mais aussi une ressource humaine, qu'ils peuvent former et armer.

47. Certains groupes Nyatura ont également participé à des combats contre les FARDC et d'autres groupes armés locaux, tels que les Maï-Maï Mazembe et le groupe Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R), qui ont donné lieu à de graves violations des droits de l'homme (voir par. 103 à 107). En septembre 2016, la MONUSCO a indiqué que les groupes Nyatura étaient les acteurs non étatiques qui avaient fait le plus grand nombre de victimes de violations des droits de l'homme.

Nyatura John Love et Nyatura Domi-Forces des patriotes congolais

48. Si certains groupes Nyatura se sont rangés derrière le CNRD Nyatura, d'autres sont restés des alliés importants des FDLR. Parmi ceux-ci, deux des plus actifs sont dirigés par Muhawenimana Bunombe (alias John Love) et Ndaruhutse Kamanzi (alias Domi).

49. Ressortissant congolais originaire de la chefferie de Bwito, John Love contrôle l'un des groupes Nyatura les plus actifs du territoire de Rutshuru. Il a d'abord été formé par les FDLR, dont il est devenu un combattant avant de les quitter, tout en restant en bons termes, pour constituer son propre groupe. Outre son quartier général à Muriki, à 8 kilomètres à l'est de Nyanzalé, il occupe des positions à proximité de Kiniatsi, Ngoroba et Munguli (voir annexe 22). À l'instar de beaucoup d'autres groupes armés congolais, ses effectifs varient d'une semaine à l'autre en raison des pertes opérationnelles et des désertions. Selon les estimations du Groupe d'experts, cette faction compterait néanmoins de 50 à 100 combattants. Selon les dires d'ex-combattants recueillis par le Groupe d'experts, elle posséderait environ 40 fusils de type Kalachnikov et une mitrailleuse. Ces ex-combattants ont également admis qu'ils allaient régulièrement piller la population locale en quête de nourriture et d'argent.

50. Les Nyatura Domi sont basés à Bukombo et collaborent avec les Nyatura John Love. Des ex-combattants ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils étaient plus de 50 combattants, équipés de 15 fusils de type Kalachnikov et de deux mitrailleuses, et qu'ils portaient des uniformes incomplets des FARDC. Tout comme les Nyatura John Love, ils se sont livrés à des pillages et des vols afin de s'approvisionner.

Efforts de démobilisation dans la chefferie de Bashali

51. Le Groupe d'expert relève que durant la période considérée, des mesures ont été prises, au niveau local, en vue d'un désarmement, notamment dans le territoire de Masisi. On peut citer, en particulier, la cérémonie qui s'est déroulée le 23 août 2016 sous la conduite du chef coutumier de la chefferie de Bashali en présence de plusieurs personnalités politiques locales et provinciales, avec la participation de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain ainsi que des factions Nyatura commandées par Bigirabagabo et Kasongo Kalamo (également appelée Forces de défense des droits humains-FDDH) (voir annexe 23).

52. Selon des sources des FARDC, les Nyatura FDDH sont venus à la cérémonie avec 24 combattants qui ont déposé deux fusils de type Kalachnikov et une mitrailleuse. Quant au groupe de Bigirabagabo, il a déposé 20 fusils de type Kalachnikov, une mitrailleuse et un mortier, et l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain plus d'une quinzaine de fusils de type Kalachnikov. Toutefois, pour aucun des groupes représentés, il ne s'est agi d'une démobilisation complète. En effet, quelques semaines plus tard, une attaque ayant eu lieu à Kitchanga, au cours de laquelle sept personnes ont été enlevées, a été attribuée au groupe des Bigirabagabo.

III. Ressources naturelles

53. Depuis le début de son mandat, le Groupe effectue des visites sur le terrain dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, de l'Ituri, du Haut-Uélé et de Tshopo, dans le cadre d'enquêtes sur l'or, l'étain, le tantale, le tungstène et l'ivoire. Il a constaté que certains éléments armés et réseaux criminels opérant en République démocratique du Congo continuaient à exploiter et à commercialiser illégalement ces ressources.

54. Comme indiqué précédemment, les groupes armés ne sont plus aussi physiquement présents de manière permanente sur les sites miniers. La plupart du temps, ils commettent des pillages et imposent des taxes (S/2016/466, par. 129). Le Groupe note que des éléments des FARDC ont continué d'intervenir dans le secteur des ressources naturelles, sans pouvoir en conclure qu'ils l'ont fait en accord avec leur hiérarchie.

55. Les efforts visant à intégrer le secteur des ressources naturelles dans l'économie formelle en République démocratique du Congo sont rendus vains principalement par l'impunité des auteurs de méfaits, les actes de corruption de nombre de parties prenantes et les manquements au devoir de diligence.

A. Or

56. Depuis le dernier rapport du Groupe, la situation n'a guère évolué dans le secteur de l'or (S/2016/466, par. 122 à 168). Le Groupe se félicite des mesures prises récemment par les autorités congolaises pour enquêter sur les officiers des FARDC impliqués dans l'exploitation illégale de l'or et la fraude dans le Sud-Kivu (voir par. 60 à 62 ci-après). Cependant, les études de cas ci-après montrent que certains officiers des FARDC, ainsi que des réseaux criminels qui leur sont associés, continuent d'être impliqués dans le secteur de la production aurifère en violation du Code minier et de la réglementation militaire.

57. De manière générale, l'exploitation et le commerce aurifères restent mal réglementés, et l'or est de loin le minerai le plus utilisé pour financer les éléments armés et les réseaux criminels opérant en République démocratique du Congo. Il ressort des enquêtes préliminaires du Groupe que l'essentiel de l'or produit dans le pays continue d'être acheminé clandestinement vers Dubaï et les Émirats arabes unis via les pays voisins. Le Groupe note que, depuis le début de son mandat, les autorités des Émirats arabes unis ne cessent de lui apporter leur collaboration. Malheureusement, à ce jour, les recommandations qu'il a adressées au Burundi, aux Émirats arabes unis et à l'Ouganda (voir S/2016/466, par. 241) n'ont pas encore été appliquées. Or, les mesures concrètes qui y sont énoncées pourraient contribuer à réduire la quantité d'or exporté illégalement dans ces pays.

58. Aux fins du présent rapport, le Groupe a enquêté sur l'or acheté et vendu en Ituri, en particulier dans les territoires de Djugu et de Mambasa. Comme indiqué précédemment, des groupes armés comme la Force de résistance patriotique de l'Ituri et les éléments résiduels des Maï-Maï Morgan ont tiré profit de la ressource en commettant des pillages et en imposant des taxes dans la zone (S/2016/466, par. 128 et 129).

59. Le Groupe a constaté que Bunia demeurait le principal centre de transit de l'or en provenance de sites miniers de l'Ituri. Des négociants ont déclaré au Groupe qu'ils ne cherchaient pas nécessairement à connaître l'origine exacte de l'or, ce qui facilitait l'entrée de l'or des conflits dans la chaîne d'approvisionnement, souvent avec la complicité de certains agents de l'État. Le Groupe note que ces informations concordent avec ses précédentes conclusions concernant l'or vendu à Bukavu et à Butembo (voir *ibid.*, par. 125). Ces exemples montrent comment des acteurs officiels, lorsqu'ils ne respectent pas les normes relatives au devoir de diligence fixées par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Conseil de sécurité de l'ONU, et intégrées dans la législation congolaise, peuvent mettre en péril l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi le Groupe s'inquiète de ce que le Gouvernement congolais n'ait pas encore réalisé l'audit des comptoirs, comme il le lui avait recommandé dans son rapport précédent [voir *ibid.*, par. 238 b)].

Mesures concernant l'intervention de militaires congolais dans le secteur des ressources naturelles

60. Le Groupe sait qu'en septembre 2016, les FARDC ont ouvert une enquête sur trois généraux et deux colonels basés au Sud-Kivu, soupçonnés d'être impliqués

dans l'exploitation de l'or⁷. Deux des officiers ont été suspendus pour la durée de l'enquête. En septembre, deux officiers des FARDC ont déclaré au Groupe que ce type d'enquête témoignait d'une nouvelle tendance dans l'armée.

61. Le Groupe note que le général de brigade Espérant Hassan Masudi (voir S/2010/596, par. 247), le colonel Samy Matumo (voir S/2009/603, annexe 124; S/2010/596, par. 35 et 36 et 190 à 194; S/2014/42, par. 162; S/2015/19, par. 195; et S/2016/466, par. 135 et 136) et le colonel Honoré Chiviri Hamuli (voir S/2010/596, par. 212 et annexe 40) étaient cités dans des rapports précédents pour leur implication dans l'exploitation des ressources naturelles.

62. Certes, le Groupe se félicite de l'action menée, mais en novembre 2016, un officier supérieur des FARDC participant à l'enquête lui a fait savoir que celle-ci était déjà terminée, et qu'il n'y aurait pas de poursuites. Vu le volume d'informations rendues publiques, y compris dans les rapports susmentionnés, le Groupe craint que le non-engagement par les autorités congolaises de poursuites ne contribue à perpétuer un cycle de l'impunité et ne compromette les efforts visant à mettre un terme à l'implication de certains officiers des FARDC et des réseaux criminels dans le secteur des ressources naturelles.

Colonel John Unega

63. D'après les enquêtes menées par le Groupe sur le territoire de Djugu, le colonel des FARDC John Unega serait impliqué dans la production d'or sur le site minier de Kpangba, situé à proximité de Mongbwalu, en violation des règles des FARDC et de l'article 27 du Code minier congolais du 11 juillet 2002. Selon le Code minier congolais et les normes relatives au devoir de diligence en vigueur, il est légalement interdit de vendre de l'or produit avec la participation d'éléments de l'armée.

64. Un militant des droits de l'homme, deux mineurs et trois marchands d'or basés à Mongbwalu ont indiqué au Groupe qu'Unega s'était rendu dans la zone pour des activités aurifères et qu'il avait eu en charge un site minier d'avril à juillet 2016, lorsque la production d'or était à son plus haut niveau. Des acteurs de la société civile ont dénoncé la présence d'Unega et d'autres personnes non autorisées sur le site minier (voir annexe 24).

65. Quatre sources ont confirmé au Groupe qu'ils avaient vu au moins une fois des soldats des FARDC en uniforme dans la mine contrôlée par Unega. Un mineur qui y a travaillé pendant un mois a également déclaré au Groupe que pendant cette période, Unega était venu à de nombreuses reprises, parfois en uniforme, pour encourager les ouvriers et leur apporter de la nourriture. La même source a ajouté qu'une fois découvert le filon aurifère, d'autres éléments des FARDC s'étaient rendus sur place pour sécuriser le site.

66. Le Groupe note que ce n'est pas la première fois qu'Unega intervenait dans l'exploitation des ressources naturelles. Deux officiers des FARDC et un ex-combattant, qui ont tous travaillé avec lui par le passé, ont parlé au Groupe de ses

⁷ Les officiers visés par les enquêtes internes des FARDC sont les généraux de brigade Espérant Hassan Masudi, Gustave Safari Bwange et Jean-Pierre Molondo, et les colonels Samy Matumo et Honoré Chiviri Hamuli.

activités aurifères dans l'Ituri et du commerce du bois auquel il s'était livré sur le territoire de Beni en 2014.

67. Des officiers juges militaires des FARDC ont cité Unega à comparaître en juin 2016 pour son implication présumée dans l'exploitation de ressources minérales (voir annexe 25). Selon deux officiers des FARDC, une fuite d'information interne aurait permis à Unega de ne pas être conduit à l'audience.

68. En octobre, le Groupe a officiellement présenté ces conclusions au Gouvernement de la République démocratique du Congo et lui a demandé s'il était au courant des activités menées par Unega hors de sa zone d'opérations. Au moment de la soumission du présent rapport, il n'avait pas reçu de réponse. Il a également présenté directement ses conclusions à Unega par téléphone, alors qu'il se trouvait à Mongbwalu. Niant toute implication dans le secteur de la production d'or, Unega a fait savoir qu'en revanche ses proches menaient des activités dans ce domaine. Il a également prétendu n'avoir jamais été informé d'aucune citation à comparaître.

Trente et unième brigade et Kimia Mining

69. Le Groupe a plusieurs fois fait état des problèmes liés à l'utilisation de dragues pour l'extraction de l'or dans l'est de la République démocratique du Congo [voir S/2015/19, par. 192 et 193 et 225 a)], et S/2015/797, par. 68 à 73. Il a constaté que ces problèmes s'étaient poursuivis au cours de la période considérée. Ses enquêtes dans le territoire de Mambasa permettaient d'établir que des membres de la trente et unième brigade des FARDC avaient été déployés pour protéger les activités de dragage d'or d'une société minière, la Kimia Mining dont les activités et celles des éléments des FARDC contrevenaient à la législation congolaise.

70. En octobre 2016, le Groupe a vu des éléments des FARDC sur une drague utilisée pour l'exploitation de l'or dans le village de Talisa, sur le fleuve Ituri, entre Badengayido et Nia-Nia (territoire de Mambasa). Il s'agissait d'éléments de la trente et unième brigade, commandée par le général de brigade Muhindo Akili Mundos (voir S/2016/466, par. 198 à 204). Deux des soldats de cette brigade ont déclaré au Groupe qu'environ 25 d'entre eux étaient présents en permanence pour sécuriser les activités de dragage de la société, qui serait détenue par des Chinois.

71. Le Code minier congolais et les règlements militaires interdisent toute présence des FARDC sur un site minier, seule celle des agents de la police des mines y étant autorisée pour assurer la sécurité. Dans une lettre qu'il lui a adressée en octobre 2016, le Groupe a demandé au Gouvernement de la République démocratique du Congo si la présence d'éléments de la trente et unième brigade avait été autorisée, mais au moment de la soumission du présent rapport, il n'avait pas reçu de réponse.

72. Deux procureurs militaires des FARDC ont indiqué au Groupe qu'ils s'efforçaient de retirer les éléments des FARDC de la zone, mais qu'ils se heurtaient à l'opposition du commandement de la trente et unième brigade.

73. Le Groupe note que les activités de Kimia Mining violaient la loi pour deux raisons principales. Premièrement, en juillet 2016, le Gouverneur de l'Ituri a suspendu toutes les activités de dragage dans la province, en raison de leurs conséquences néfastes sur l'environnement, en s'appuyant sur le Code minier (voir

annexe 26). En dépit de cette suspension la société a continué d'utiliser des dragues après le mois de juillet.

74. Deuxièmement, des responsables du secteur minier à Mambasa et à Bunia ont déclaré au Groupe que, depuis le lancement de ses opérations dans la zone, Kimia Mining ne leur avait jamais communiqué de statistiques, ce qui va à l'encontre de la réglementation minière congolaise, qui impose de communiquer ces informations. Les autorités minières de Bunia ont informé le Groupe que deux inspecteurs des mines, qui avaient été envoyés en septembre 2016 pour inspecter les activités de la société, s'étaient vu refuser l'entrée dans la concession.

75. Des courtiers proches de Kimia Mining ont donné au Groupe les noms des propriétaires chinois présumés de la société, ainsi que des documents les concernant. Le Groupe a tenté de contacter ces personnes, y compris par l'intermédiaire du Gouvernement chinois, sans succès jusqu'à présent.

76. Deux courtiers spécialisés dans l'or, proches de Kimia Mining, un négociant en or de Bunia et un responsable du secteur minier ont déclaré au Groupe que l'or produit par Kimia Mining était vendue en partie à un autre négociant de Bunia, Exodus Deba. En réponse à une lettre officielle du Groupe, M. Deba a nié toute relation d'affaires avec Kimia Mining. Les mêmes sources ont indiqué au Groupe que la majeure partie de la production aurifère de Kimia Mining était acheminée illégalement via Kampala. Le Groupe note que ces exportations ne seraient légales que si elles étaient déclarées officiellement auprès des autorités congolaises.

B. Étain, tantale et tungstène

77. Le Groupe note qu'en République démocratique du Congo, il reste au niveau opérationnel un seul système qui reconnaît le devoir de diligence pour l'étain, le tantale et tungstène, dont l'Initiative de la chaîne d'offre d'étain de l'Institut international de recherche sur l'étain (iTSCi). Les efforts visant à instaurer un autre système n'ont pas encore abouti (voir S/2016/466, par. 117).

78. Comme indiqué précédemment, le Groupe estime que, comparativement au secteur de l'or, les éléments armés ont moins de possibilités de s'immiscer dans la chaîne d'approvisionnement de l'étain, du tantale et du tungstène (voir *ibid.*, par. 118). Toutefois, comme le montre l'étude de cas ci-après, des cas d'ingérence ont été constatés. Comme le Groupe l'a déjà signalé, la crédibilité des procédures de diligence dépend de la capacité des entreprises et des organismes publics de répondre de leur application (voir *ibid.*, par. 119).

79. Dans son dernier rapport, le Groupe a signalé le problème du chevauchement de certaines procédures dans le cadre du mécanisme de traçabilité et de diligence, notamment concernant les contrôles effectués par des tiers (voir *ibid.*, par. 117). Le Groupe sait que l'Institut international de recherche sur l'étain et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont décidé de collaborer pour harmoniser ces procédures.

Application du devoir de diligence dans le territoire de Masisi

80. Les enquêtes menées par le Groupe dans le territoire de Masisi ont montré qu'un groupe armé continuait de tirer profit de quelques sites d'exploitation de l'étain, du tantalite et du tungstène, bien qu'ils aient été classés comme exempts de présence armée (« verts »).

81. En février 2016, le Ministère des mines de la République démocratique du Congo a déclaré « verts » trois sites importants de Mahanga, à 40 kilomètres à l'ouest de la ville de Masisi (voir annexe 27). Du fait de cette catégorisation, la cassitérite (étain) et le coltan (tantale) produits sur ces sites peuvent être exportés officiellement.

82. Au cours de sa visite dans la zone, le Groupe a constaté que des éléments du groupe armé des « Guides » (voir annexe 28) étaient encore présents sur quelques sites. Un acteur du secteur minier et un représentant de la société civile ont indiqué au Groupe que ces éléments armés recevaient de l'argent de personnes travaillant dans les sites d'exploitation de Mahanga.

83. Le Groupe note qu'après le classement des sites comme « verts », leur production a été cédée aux comptoirs de Goma. Un responsable du secteur minier a informé le Groupe que Metachem, Congo Minerals Metals et Signal Mining avaient acheté la production des sites précités. Le Groupe a obtenu d'autres documents montrant que Signal Mining avait acquis des minerais provenant de ces sites. En novembre 2016, le Groupe a adressé des lettres à tous les comptoirs susmentionnés, leur demandant des informations détaillées sur les mesures de diligence mises en œuvre pour empêcher les éléments armés de tirer profit de leurs activités commerciales.

84. Le Groupe a reçu des réponses de tous les comptoirs (voir, par exemple, annexe 29). Ils lui ont déclaré avoir suspendu leurs achats de minerais en provenance de ces sites. Le Groupe sait qu'après l'envoi de sa lettre, l'ITRI Ltd Tin Supply Chain Initiative a cessé de délivrer des étiquettes pour les minerais issus de ces sites. Il continuera d'examiner ce cas et les réponses que lui font parvenir les comptoirs, mais d'ores et déjà, il peut conclure que les parties prenantes ne sauraient s'appuyer uniquement sur les procédures de validation ou les normes officielles pour garantir que l'étain, le tantalite et le tungstène proviennent de zones exemptes de conflits.

C. Ivoire

85. Le Groupe d'experts a déjà fait état du braconnage d'éléphants en République démocratique du Congo (voir S/2016/466, par. 169 à 181; S/2015/19, par. 216 à 233; S/2014/428, par. 91 à 95 et S/2014/42, par. 225 à 238). Les dernières enquêtes qu'il a menées lui ont permis de conclure que le commerce de l'ivoire ne finance que de manière limitée les groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo comparativement au commerce d'autres ressources telles que l'or, l'étain, le tantalite et le tungstène, ou les produits dérivés du bois. Ce sont les vendeurs des marchés de destination qui engrangent l'essentiel des recettes pouvant être dégagées du commerce de l'ivoire provenant de la République démocratique du Congo. L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ne perçoit qu'entre 1 et 1,5 % de la valeur totale estimée de ces recettes.

86. Selon les statistiques publiées par les autorités des parcs et les organisations internationales de protection de l'environnement pour l'année 2015, 108 éléphants auraient été victimes du braconnage dans le parc national de la Garamba, 38 dans le parc national de la Salonga, 16 dans le parc national des Virunga et cinq dans la réserve de faune à Okapis. Le Groupe a axé ses recherches sur le parc national de la Garamba et les domaines de chasse adjacents, plus de 60 % des cas de braconnage enregistrés en République démocratique du Congo depuis 2003 y ayant eu lieu (voir annexe 30)⁸. C'est là également que la LRA trouve dans le braconnage une source de revenus.

87. Le nombre de cas de braconnage dans le parc national de la Garamba a diminué entre 2014 et 2015, passant de 132 à 108. Les données préliminaires pour 2016 suivent une tendance similaire, avec 94 carcasses d'éléphants découvertes durant les 10 premiers mois. Les sources interrogées par le Groupe s'accordent à dire qu'une paire de défenses d'un éléphant de forêt de ce parc pèse en moyenne entre 8 et 10 kilogrammes. Des sources liées à l'achat d'ivoire provenant du parc ont indiqué au Groupe que les braconniers pouvaient vendre l'ivoire à 200 dollars le kg aux intermédiaires. L'ivoire des 202 éléphants victimes du braconnage en 2015 et 2016 devrait donc rapporter par an quelque 200 000 dollars aux braconniers.

88. Par ailleurs, selon les données compilées par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), le prix de l'ivoire brut aurait atteint environ 2 000 dollars le kilogramme sur les marchés de destination. En 2015 et 2016, l'ivoire issu du braconnage dans le parc national de la Garamba aurait ainsi atteint une valeur marchande annuelle de 2 millions de dollars sur les marchés de destination.

89. Comme signalé précédemment, les actes de braconnage d'éléphants dans le parc national de la Garamba sont perpétrés par divers acteurs, vivant en République démocratique du Congo ou venant de pays voisins (voir S/2014/42, par. 228 à 232; S/2014/428, par. 91 à 95; S/2015/19, par. 219 à 223; et S/2016/466, par. 179 à 180). Parmi les braconniers vivant en République démocratique du Congo, on compte des membres de communautés locales congolaises, des éleveurs mbororo⁹ et des éléments résiduels de la LRA opérant dans la région. Parmi ceux venant de l'extérieur, on trouve des communautés nomades du Soudan, les Ouda¹⁰, et des braconniers venant du Soudan du Sud.

90. D'après les statistiques fournies par les autorités du parc, les groupes locaux, y compris la LRA, sont responsables de 10 à 15 % des actes de braconnage, et les groupes étrangers de 85 à 90 %. Ces estimations sont conformes aux informations fournies par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et réunies par le Groupe lors de ses entretiens avec des combattants du

⁸ Selon les autorités locales, il reste environ 1 300 éléphants dans le parc.

⁹ À l'origine, les Mbororo sont des communautés nomades d'éleveurs Peuls qui, venus du Tchad, se sont déplacés vers le Sud lors des graves sécheresses qui ont touché la région au début des années 2000. Les premiers Mbororo sont entrés en République démocratique du Congo au niveau d'Ango, dans la province du Bas-Uélé, en 2003, et s'y sont installés, transhumant leur bétail entre les provinces du Bas-Uélé et du Haut-Uélé.

¹⁰ Les Ouda sont des communautés nomades originaires des régions situées entre le sud de la Libye, le nord du Tchad et le Soudan. Les populations locales les appellent souvent « les libyens ».

Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition).

91. Des individus sous la coupe de la LRA, un chef local, des organisations de la société civile et des responsables du parc estiment le nombre d'éléments de la LRA opérant dans la région à entre 100 et 150, répartis en cinq sous-groupes. Ils assurent eux-mêmes leur financement par le braconnage et des actes de violence (érection de barrières, attaques de véhicules et enlèvements contre rançons) à l'encontre des populations locales des provinces du Bas-Uélé et du Haut-Uélé. Si l'on en croit les statistiques susmentionnées, la LRA aurait donc engrangé des recettes de près de 20 000 à 30 000 dollars par an en 2015 et 2016.

92. Des responsables du parc et des sources des forces internationales présentes dans la zone et de la société civile ont indiqué au Groupe que des éléments de la LRA et des éleveurs Mbororo de la province du Bas-Uélé avaient traversé le parc national par l'aire de chasse d'Azande, où les patrouilles des gardes du parc sont plus rares. Ces mêmes sources ont ajouté que des Mbororo étaient souvent pris en otage par des éléments de la LRA, qui les utilisaient comme porteurs ou pour couvrir leurs traces au milieu de celles des troupeaux des Mbororo, évitant ainsi d'être repérés par les FARDC ou d'autres forces de sécurité de la région.

93. Les Ouda et les braconniers du Soudan du Sud peuvent aisément entrer illégalement en République démocratique du Congo par le parc national de Lantoto (voir annexe 31), prolongement de la savane de la Garamba dans le Soudan du Sud, où les forces sud-soudanaises n'effectuent pas de patrouille. Tout récemment, le 2 octobre 2016, un nouvel affrontement entre des braconniers Ouda et les FARDC et des gardes du parc a été signalé dans l'aire de chasse d'Azande, venant rallonger la liste de tels accrochages. En août 2016, 900 éléments armés du M/APLS dans l'opposition ont traversé la frontière sans subir aucune résistance (voir par. 110 à 112). Entendus par le Groupe, des éléments du M/APLS dans l'opposition ont confirmé avoir parcouru jusqu'à 150 kilomètres au sud de la frontière avant de rencontrer des gardes du parc.

94. Les enquêtes du Groupe ont montré que seule une part infime de l'ivoire des éléphants du parc national de la Garamba est vendue localement en République démocratique du Congo. Les combattants du M/APLS dans l'opposition et d'autres sources rompues au commerce de l'ivoire ont indiqué au Groupe qu'un des itinéraires empruntés pour acheminer l'ivoire du parc national passait par Djouba.

95. Un autre qu'utilisent les braconniers Ouda se termine au Soudan : un émetteur GPS volé par des braconniers Ouda après un affrontement avec des gardes du parc en juin 2015 a pu être suivi jusqu'à Daein, capitale de l'État du Darfour Oriental, au Soudan (voir annexe 32).

96. Le Groupe avait indiqué dans ses précédents rapports que l'ivoire de la République démocratique du Congo transitait également par le territoire ougandais vers les marchés de destination (voir S/2014/42, par. 233 et S/2015/19, annexe 67). Le Groupe rappelle qu'à la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) du 24 septembre au 5 octobre 2016, le rôle joué par l'Ouganda, en Afrique de l'Est, comme centre majeur de stockage et d'exportation d'ivoire provenant d'Afrique centrale, a été

souligné. Les autorités ougandaises ont saisi de l'ivoire illégal en 2015 et 2016¹¹. Il n'a toutefois pas été possible de déterminer si l'ivoire provenait de la République démocratique du Congo, aucune analyse criminalistique disponible ne permettant d'établir de lien entre les saisies d'ivoire et la population des éléphants du parc national de la Garamba (voir annexe 33).

IV. Violations du droit international humanitaire

97. Le Groupe a réuni des preuves de violations répétées des droits de l'homme et du droit international humanitaire, commises sous forme de meurtres, d'enlèvements et de destruction de biens sur les territoires de Beni et de Rutshuru, au Nord-Kivu. Le Groupe a constaté également que les groupes armés de l'est de la République du Congo continuent d'utiliser des enfants.

A. Attaques contre des civils dans le territoire de Beni

98. Le Groupe avait précédemment fait état d'une série de meurtres commis dans le territoire de Beni depuis octobre 2014 (voir S/2015/19 par. 41 à 45; S/2015/797 par. 84 à 92; et S/2016/466, par. 185 à 197). Dans son dernier rapport, il avait établi que plusieurs groupes armés, notamment des milices locales et quelques factions de l'ADF, étaient impliqués. Depuis que ce rapport a été soumis en mai 2016, les attaques ont continué, certaines très près de Beni, dans une localité à forte densité de population. Bien que l'enquête menée par le Groupe en soit encore à sa phase préliminaire, il apparaît d'ores et déjà clairement qu'au moins deux des dernières attaques ont été perpétrées par des combattants de l'ADF, sous le commandement de Seka Baluku (voir par. 31 à 43).

Attaques menées par le groupe de Baluku près d'Oicha

99. Deux ex-combattants de l'ADF, qui étaient basés à Madina II et à Miba et reconnaissaient Seka Baluku comme chef, ont indiqué au Groupe que c'était leur faction qui avait perpétré deux attaques près d'Oicha, à 23 kilomètres au nord de la ville de Beni.

100. La première attaque a eu lieu aux premières heures du 5 juillet 2016 à Tenambo, à 2 kilomètres du centre d'Oicha; neuf civils y ont perdu la vie. D'après ces ex-combattants, il s'agissait de se ravitailler, par exemple en farine, en médicaments et en huile de cuisson, certains des combattants tiraient en l'air pour faire fuir la population et faciliter ainsi le pillage des maisons.

101. La deuxième attaque a eu lieu à peine trois semaines après, le 30 juillet, de nouveau à Tenambo. Cette fois, les FARDC et les forces de la MONUSCO ont riposté contre les assaillants, causant la mort de deux civils. Les mêmes ex-combattants de l'ADF ont indiqué au Groupe qu'une fois encore, le but était de trouver des vivres, notamment des médicaments et du sel.

¹¹ Les autorités ougandaises ont déclaré avoir saisi quatre tonnes d'ivoire sur la période 2014-2015, dont 700 kilogrammes en mars 2015. La saisie la plus récente signalée par l'Organisation internationale de police criminelle a eu lieu en juillet 2016.

102. Le Groupe constate que les deux attaques susmentionnées avaient pour principal objectif de recueillir des vivres et que le nombre de civils y ayant perdu la vie est inférieur à celui d'autres attaques où aucun pillage n'a été signalé. L'attaque qui a eu lieu à Rwangoma, un quartier de la ville de Beni est un exemple de ce type d'attaque. Bien que le Groupe ne puisse encore attribuer la responsabilité de l'attaque, celle-ci n'en demeure pas moins la plus meurtrière sur la période considérée et ne constitue un cas particulier d'attaque différent des deux précités (voir annexe 34).

B. Violences intercommunautaires dans le territoire de Rutshuru

103. Dans son rapport précédent, le Groupe a fait état d'un regain de tensions intercommunautaires dans le sud du territoire de Lubero au Nord-Kivu, qui étaient à l'origine de violences et de déplacements de populations (voir S/2016/466, par. 75 à 80 et 214 à 218). Sur la période considérée, les tensions se sont étendues au territoire de Rutshuru, avec des conséquences similaires. Les violences ont été favorisées pour partie par l'évolution des relations de pouvoir marquée par la fin du contrôle incontesté de la zone par les FDLR et leurs alliés Nyatura après les attaques d'autres groupes armés tels que le NDC-R et les Maï Maï Mazembe.

104. En juillet 2016, des organisations de la société civile ont signalé au moins 93 pertes civiles entre Nyanzale et Kibirizi à la suite d'affrontements entre communautés, chacune représentée par les groupes armés qui lui sont affiliés (voir annexe 35). Ces combats ont également engendré de vastes déplacements de population et la destruction de centaines de maisons. Le Groupe a constaté que les factions Nyatura, les FDLR, le NDC-R et les Maï Maï Mazembe¹² étaient tous impliqués dans des meurtres de civils.

105. La première attaque de grande ampleur a eu lieu les 7 et 8 juillet 2016, lorsque les Maï Maï Mazembe et le NDC-R ont attaqué Kikuku. La semaine suivante, une organisation locale de la société civile a enregistré la mort d'au moins 73 membres de la communauté Hutu à Kikuku et dans les villages voisins de Kiyeye, Kitunda et Mutanda (voir annexe 36), zones auparavant sous l'emprise des FDLR. Cette situation a suscité une réaction violente de la jeunesse locale et d'au moins une des factions Nyatura, qui ont attaqué Kikuku et Bwalanda.

106. La vague d'attaques qui a suivi a été pour une bonne part le fait de groupes Nyatura, qui ont bénéficié du soutien des FDLR. Des ex-combattants sous le commandement de John Love et de Domi ont parlé au Groupe de leur implication dans ces attaques, y compris celle de Kibirizi les 17 et 18 juillet 2016. Les organisations locales de la société civile ont enregistré le décès de 20 membres des communautés Hunde et Nande pendant la deuxième quinzaine du mois de juillet. Début août, attaques et représailles ont atteint leur paroxysme avec la généralisation des incendies criminels visant des maisons à Nyanzale et dans les villages alentours.

¹² Les Maï Maï Mazembe constituent un mouvement armé très décentralisé et différents petits groupes locaux *arborent de plus en plus cette appellation*.

107. Face à cette situation, le commandant de l'opération Sukola II menée par les FARDC, le général de brigade Bruno Mandevu, s'est rendu en personne à Nyanzale à la mi-août, avec des renforts des FARDC. La situation s'est alors rapidement stabilisée, mais la ségrégation communautaire s'est maintenue le long de l'axe, avec une recrudescence de petites attaques au mois d'octobre 2016.

V. Armes

108. Depuis le début de son mandat, le Groupe a mené des enquêtes sur toute une série de violations possibles de l'embargo sur les armes, notamment les armes et munitions reprises à des groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo. Il a d'ores et déjà établi que des combattants du M/APLS dans l'opposition étaient entrés en République démocratique du Congo avec du matériel militaire en août 2016 en violation de l'embargo.

109. Le Groupe note que le Conseil de sécurité, au paragraphe 18 de sa résolution 2293 (2016), demandait au Gouvernement de la République démocratique du Congo de continuer de renforcer la sécurité et la gestion des stocks d'armes et de munitions et de mettre en œuvre un programme national de marquage des armes. Le Groupe sait que différents projets existent dans ce sens, mais aussi que les avancées restent globalement minimales. Le Groupe est préoccupé par le fait que le risque de détournement des stocks gouvernementaux au profit de groupes armés demeure élevé, comme l'a indiqué le Groupe dans ses rapports précédents (voir S/2012/843, par. 139; S/2015/797, par. 46; et S/2016/466, par. 229).

A. Violations de l'embargo

Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition

110. Le 17 août 2016, des soldats fidèles à l'ancien Vice-Président du Soudan du Sud Riek Machar Teny sont entrés en République démocratique du Congo avec des armes et des munitions. Ils se sont installés dans le parc national de la Garamba en République démocratique du Congo après que des combats ont éclaté à la suite d'un désaccord concernant l'application de l'accord de paix signé en août 2015. Le Groupe note que la présence de ces combattants, en possession d'armes et de munitions, sur le territoire congolais est une violation de la résolution 2293 (2016) du Conseil de sécurité.

111. Le Groupe s'est entretenu avec deux généraux du M/APLS dans l'opposition et trois autres officiers après leur arrivée sur le territoire de la République démocratique du Congo. Ils ont affirmé que 1 307 hommes armés avaient été envoyés pour assurer la protection de Riek Machar Teny à son retour à Djouba en avril 2016, conformément aux dispositions de l'accord de paix. Tous auraient été équipés d'AK-47, et ils détenaient également 35 mitrailleuses et 35 lance-grenades RPG-7. Environ 900 auraient été forcés d'entrer en République démocratique du Congo après l'éclatement des combats à Djouba le 7 juillet 2016.

112. En août 2016, la MONUSCO a extrait 755 de ces combattants du M/APLS dans l'opposition, en possession de 138 armes. Le Groupe, notant l'écart entre le

nombre d'armes qui auraient probablement été apportées en République démocratique du Congo et le nombre d'armes récupérées, poursuivra son enquête afin de déterminer si d'autres combattants ou du matériel sont toujours dans la nature sur le territoire congolais.

Armes et munitions reprises aux groupes armés

113. Le Groupe s'est attaché à réunir des preuves et a commencé à suivre toute une panoplie d'armes et de munitions possiblement acquises ou transférées en violation de l'embargo sur les armes (voir annexe 37). Il a ainsi établi que quelques lots de munitions étaient particulièrement répandus et utilisés par divers groupes armés opérant dans différentes zones géographiques (voir annexe 38). Rien n'indique que ce matériel ait été transféré directement depuis les pays d'origine vers des groupes armés actifs en République démocratique du Congo en violation de l'embargo. En revanche, le Groupe compte enquêter sur la possibilité que le matériel ait été détourné au profit d'une tierce partie après une première vente légale.

B. Gestion des stocks d'armes

114. Comme signalé précédemment, le Groupe demeure profondément préoccupé par les failles du système de gestion des stocks d'armes, de marquage et d'enregistrement des armes en République démocratique du Congo, qui rendent difficile le traçage des armes détournées des stocks gouvernementaux au profit des groupes armés (voir S/2012/843, par. 139); S/2014/42, par. 128; S/2015/19, par. 154; et S/2016/466, par. 220). Le Groupe constate que les problèmes sont restés les mêmes au cours de la période considérée.

115. Des sources des Nations Unies et du Gouvernement ont indiqué au Groupe que les installations de stockage étaient encore inadaptées et posaient parfois même un risque pour la sûreté et la sécurité de la population. Le Service de la lutte antimines a indiqué au Groupe avoir localisé et détruit en 2016, à plusieurs endroits au Sud-Kivu, des stocks de munitions constituant un danger (voir annexe 39).

116. Le Service de la lutte antimines et ses partenaires construisent huit nouvelles armureries pour la Police nationale congolaise au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri, et installent des armoires fortes dans diverses localités pour différents services nationaux de sécurité. Des projets similaires devraient être mis en place pour répondre aux besoins des services de sécurité dans tout le pays.

117. Le Groupe a également suivi l'état d'avancement du programme de marquage des armes mis en œuvre par la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre. La Commission détient à l'heure actuelle cinq appareils de marquage et s'est fixé pour objectif de marquer 2 000 armes par mois. Le Groupe a toutefois constaté que seulement deux des machines étaient utilisées, et que les armes n'étaient marquées qu'à Kinshasa.

118. Selon les estimations 300 000 armes de petit calibre devraient être marquées dans le pays dont une grande partie se trouve en dehors de la capitale, les moyens actuellement disponibles sont insuffisants pas et ne permettront donc pas de régler le problème à bref délai.

VI. Recommandations

119. Le Groupe formule les recommandations ci-après.

Gouvernement de la République démocratique du Congo

120. Le Groupe recommande que le Gouvernement de la République démocratique du Congo :

a) Mène des enquêtes, et engage des poursuites, le cas échéant, sur les officiers des FARDC impliqués dans l'exploitation de ressources naturelles et poursuive les enquêtes concernant ces officiers au Sud-Kivu (voir par. 60 à 76);

b) Garantisse le respect de la réglementation minière applicable aux dragues, et mène des enquêtes sur les activités de Kimia Mining sur le fleuve Ituri (voir par. 69 à 76);

c) Étende au-delà de Kinshasa les activités de marquage des armes légères et de petit calibre des forces de sécurité de l'État (voir par. 117 et 118);

d) Identifie et détruit les stocks de munitions détériorées et qui, en conséquence, constituent un danger pour la population (voir par. 114 à 116).

Gouvernements des États de la région

121. Le Groupe recommande que les Gouvernements du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda et du Soudan du Sud recueillent des échantillons d'ivoire saisi sur leur territoire et les transmettent aux institutions d'analyse criminalistique et de recherche pour établir l'origine de l'ivoire, y compris avec le concours de bases de données ADN existantes (voir par. 96).

Annex 1: FDLR press release regarding the creation of the CNRD



Email : bazeyefils@gmail.com Tel : +243-812 808422

COMMUNIQUE DE PRESSE DES FDLR N° 2016-004.

BACUNGUZI, BACUNGUZIKAZI (LIBERATEURS);

RWANDAISES, RWANDAIS;

AMIS DES FDLR;

ET VOUS TOUS QUI ETES EPRIS DE JUSTICE, DE PAIX ET DE RECONCILIATION, FONDEMENTS D'UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX.

PAIX ET GRACE DE DIEU SOIENT AVEC VOUS.

Dans sa publication du 31 Mai 2016, VERITAS INFO, sur son site, a rendu public un communiqué signé par un certain KAMUHANDA ANASTASE comme porte-parole de ce qu'on a appelé CNRD-Ubwiyunge. Dans ce communiqué, un groupuscule de gens qui n'ont pas voulu s'identifier a déclaré "s'être désolidarisé du Général-Major BYIRINGIRO VICTOR et de ses FDLR et mis en place un Conseil National pour le Renouveau et la Démocratie au Rwanda - UBWIYUNGE, CNRD-UBWIYUNGE en sigle".

Ce communiqué qui manque d'élégance et de politesse est plein de mensonges, de calomnies, de zizanie, de trahison et de confusion dans le but d'allécher et se faire rallier les personnes non averties d'un plan macabre caché derrière son agenda inavoué.

Ce communiqué est sorti par ailleurs cinq jours après la réunion extraordinaire du Comité Directeur des FDLR tenue du 23 au 26 Mai 2016 pour se pencher sur les problèmes menaçant l'organisation.

Parmi les décisions prises, il y a lieu de citer notamment celle relative à la suspension par mesure d'ordre du Colonel IRATEGEKA WILSON de ses fonctions de 2ème Vice-Président des FDLR pour la sécurité de l'organisation et pour besoin d'enquête sur les faits qui lui sont reprochés que sont entre autres:

- Dénigrer et violer délibérément les décisions du Comité Directeur des FDLR;
- Abus de pouvoir;
- Incitation à la division et à la discorde;
- Démoralisation des camarades;

- Insubordination;
- Langage grossier et arrogant.

Sans nul doute, ces décisions ont fait que le groupuscule de mutins a précipité l'exécution de son plan longtemps ourdi de détruire malicieusement les FDLR avec une trahison de haut niveau au service des impérialistes qui ont propulsé le FPR-INKOTANYI au pouvoir au RWANDA.

A analyser les faits, il y a lieu de penser que les actes de vandalisme observés ici et là ces derniers temps tel que ceux qui ont visé les camps de cantonnement de KISANGANI, KANYABAYONGA et WALUNGU ainsi que l'attaque du bureau du HCR/CNR à Bweru et autres ont été commandités par ledit groupuscule en vue de ternir l'image des FDLR et de leurs dirigeants.

Le groupuscule des mutins dit s'être désolidarisé du Général-Major BYIRINGIRO VICTOR et ses FDLR. Les FDLR sont une et une seule organisation et Son Excellence le Général-Major BYIRINGIRO VICTOR en est le Président intérimaire.

Ce groupuscule confond délibérément et sciemment la personne du Général BYIRINGIRO VICTOR avec les organes et instances des FDLR tout en l'accablant de fausses accusations à des fins de dresser les ABACUNGUZI contre leurs dirigeants, de monter la communauté internationale contre les FDLR, d'inventer et faire comprendre les motifs à l'origine de sa mutinerie, ...

Si ces accusations étaient vraies, les mutins qui connaissent très bien la procédure de mise en accusation des hautes autorités des FDLR et les instances habilitées pour statuer sur leur cas auraient emprunté les voies légitimes et légales. En plus la liberté d'expression est garantie au sein des FDLR.

Ce groupuscule des mutins veut se faire passer pour le "sauveur" des réfugiés rwandais alors qu'il n'en est absolument rien. Sinon, si tel était le cas, comment comprendre qu'il se complait à disperser les forces de leurs protecteurs, à monter ceux-ci les uns contre les autres et à les livrer à l'ennemi! Il faut rester vigilants.

Les FDLR ne se sont jamais opposées au recensement des réfugiés comme tel, elles se sont opposées à un recensement qui s'effectue concomitamment avec les opérations militaires des FARDC et d'autres milices locales contre eux. Pour preuve, la première phase de recensement qui a dénombré environ 245.000 réfugiés rwandais en RDC a été couronnée de succès y compris dans les milieux d'évolution des FDLR du seul fait que les conditions sécuritaires étaient réunies et garanties.

Si réellement il y a un souci de venir en aide aux réfugiés rwandais, pourquoi ne pas commencer par ceux que les FDLR ont remis à l'ONU et à la communauté internationale ne fût-ce qu'en les traitant humainement là où ils sont cantonnés à KISANGANI, KANYABAYONGA et WALUNGU?

Ce qui est encore étonnant c'est le fait, pour les mutins, de prétendre s'être désolidarisés des FDLR et de mettre en place le Conseil National pour le Renouveau et la Démocratie au Rwanda, CNRD-Ubwiyunge, et curieusement, reprendre textuellement les objectifs des FDLR! Il y a anguille sous roche d'autant plus que le prétendu porte-parole du groupuscule en la personne de KAMUHANDA ANASTASE n'est pas connu au sein des FDLR.

Ces épreuves de mutineries ne sont pas nouvelles pour les FDLR et visent toujours à les anéantir afin que la vérité pour laquelle elles se battent ne voit jamais le jour. De plus, ce ne sont pas seulement le Général-Major BYIRINGIRO et les FDLR qui sont dans le collimateur du plan destructeur caché derrière les actes du groupuscule dénommé CNRD. C'est plutôt un long plan qui vise l'anéantissement total de la véritable opposition au régime du FPR-INKOTANYI en place à KIGALI.

Les FDLR invitent tous les ABACUNGUZI, tous les Amis des FDLR, tous les rwandais opprimés ainsi que tous ceux qui militent pour un véritable changement au Rwanda à se lever comme un seul homme afin de déjouer ce plan macabre des impérialistes qui ont porté le FPR-INKOTANYI au pouvoir au RWANADA et qui font tout pour pérenniser ce régime.

Les FDLR invitent aussi ceux qui ont suivi le courant des mutins sans en connaître les vrais mobiles de se ressaisir et se désolidariser de ceux qui les entraînent aveuglement pour servir leurs propres intérêts. Les portes restent grandement ouvertes.

"AGATI GATERETSWE N'IMANA NTIGAHUBANGANYWA N' UMUYAGA"

Fait à Masisi (RDC) le 04 Juin 2016

La Forge Fils Bazeye



Commissaire à l'information et Porte parole des FDLR

Annex 2: The creation of the CNRD



COMMUNIQUÉ ADRESSÉ À TOUS LES RWANDAIS PARTOUT OU ILS SONT ET CEUX QUI MILITENT POUR LA PAIX, L'UNION ET LA DEMOCRATIE

On a constaté que notre lutte de ramener les refugies dans la dignité et lutter pour un changement dans notre pays n'est plus possible si nous continuons d'être distrait par le Gen. Byiringiro Victor, qui a été caractérisé par ces qui suit dans sa gouvernance :

- Il prend des décisions intempestives sans consulter le comité ou au mépris des conseils donnés par le comité
- Le mépris des décisions pris dans l'assemblée
- Donner une mauvaise image de notre comité en méprisant le gouvernement du pays d'accueil ; la RDC et le HCR dans son travail de décompté les refugies rwandais qui sont sur le sol congolais en tirant sur le HCR/CNR en date du 15/04/2016 a BWERU en tuant, pillant les biens du haut conseil et de la population
- Prendre en otage les réfugiés en les interdisant de s'identifier, se faire protéger et recevoir l'aide de la communauté internationale en faisant d'eux le bouclier humain
- Travailler avec les ennemis du comité en favorisant les arrestations, les tueries d'une partie des refugies et en favorisant le retour forcé des autres
- Bloquer expressément le comité depuis 2004 en favorisant la division au sein des comités (RUD, CMC)
- Il a été caractérisé par un manque de gestion rationnel des dossiers de négociations (ex : ROME, NTOTO et dossier cantonnement)
- Une gestion calamiteuse des ressources du partie sans objectif
- Refus de collaborer avec les autres dans l'effort de faciliter le retour des refugies dans la dignité et en bloquant ou en détruisant les efforts (ex : CPC et FCL UNION)

- Manque d'expérience politique et diplomatique
- Favoriser le tribalisme et le régionalisme

En se basant sur ces raisons énumérées ci-haut, nous concluons qu'il ne pourra pas arriver aux objectifs poursuivis par les rwandais en général et les réfugiés en particulier et nous prenons les décisions suivantes :

- On se sépare du Gen Maj. BYIRINGIRO VICTOR et son FDLR ainsi que son amateurisme dans la direction de la partie
- On décide de mettre en place un comité national pour le changement et la démocratie dans l'unité du Rwanda, CRND-UBWIYUNGE (CONSEIL national pour le renouveau et la démocratie) en sigle
- Notre objectif principal est de rapatrier nos réfugiés qui continuent à souffrir dans les forêts dans la dignité et rentrer dans leurs pays d'origine et unifier tous les rwandais en général. Cet objectif est construit sur dans les objectifs suivants :
 - Lutter pour les droits des réfugiés et leur rapatriement dans la dignité
 - Lutter pour le changement dans notre pays
 - Lutter pour la mettre à nu la vérité sur le génocide au Rwanda, pour que la justice poursuive ceux qui ont commis ces massacres et innocenter ceux qui ont été jugés innocemment qu'on ne peut citer ici ;
 - Lutter pour l'union des rwandais, construire et développer une économie dans le pays ;
 - Lutter pour la paix et la diplomatie entre notre pays et nos pays voisins ainsi que tous les autres pays
 - Lutter pour la mise en place d'un pouvoir qui prend en compte des droits internationaux qu'est : un pays qui respecte la constitution, la démocratie, le pluralisme politique, vote non forcé et la beauté de la république (le pays de tous)

Pour atteindre nos objectifs, nous demandons aux rwandais et rwandaise qui aime leurs pays aussi tout le monde qui aime et lutte pour la paix, la démocratie et l'union, de nous soutenir avec les conseils et dans les actions constructives.

L'union fait la force et Dieu aide ceux qui s'unissent

Fait à Kigali, le 31 mai 2016

KAMUHANDA ANASTAS,

Le porte-parole du CNRD UBUMWE

Tel : +243841023051 / +243813629654

(Translation from Kinyarwanda by the Group; accessed 1 Aug 2016 at <http://www.veritasinfo.fr/2016/05/rwanda-bamwe-mubitandukanyije-na-fdlr-bashinze-umutwe-mushya-witwa-cnrd-ubwiyunge.html>)

Annex 3: FDLR orders regarding biometric registration

DE: SIMATI
PR: U-TRES

CHIFFRE: 0810006 Jun 16
ADM/OPS/ POL/16/082

RE: ADM/OPS/ POL/16/136 du 0116408 Jun 16 de APPALO (P.V.) (1) Vs TR. Résultat Réunion Extra-ordinaire CB FDLR tenue ce 23 au 26 Mai 16 (1)

PARTIE A : DECISIONS

1. La recommandation N° 11 de la R Extra-ord du CB des FDLR du 23 au 26 Mai 16 reste en vigueur (1)

2. Le 200 recensément P1010 reste aux mains de la présidence des FDLR via la Del officielle Ad-hoc (C. cion métré) (1)

3. Paner les responsables pol et mil impliqués dans l'ops de recensément P1010 dans un délais ne dépassant pas 2X mois à compter de la fin date de fin Réunion (1)

4. Le 20/P FDLR COL STRATEGIKA Willson est mis en cause par notamment :

- Violation intentionnelle recommandation N° 11 de la R extra-ord du CB des FDLR du 23 au 26 Mai 16 (1)
- Abus de pouvoir (Art 51 CP FDLR)
- Insubordination (Art 188 CP FDLR)
- Encitation à la division et à la discorde (Art 34 CP FDLR)
- Demoralisation des camarades (Art 143 CP FDLR)
- Langage grossier et arrogant il doit subir la rigueur de la lois conformément textes régissant les FDLR (1)

5. Pr les besoins de l'enquête et pr la sécurité de l'org en conformité des dispositions de l'Art 10 du code de discipline des FDLR le COL STRATEGIKA Willson 20/P FDLR est suspendu de

LE RAPPORTEUR SE DES FDLR	LE PRESIDENT DE LA REUNION
M ^r MBARUSHIMANA Callixte P.O. SIX DES FDLR M ^r KAHOSA EMMANUEL (SE)	BIRINDIRO VICTOR GEN MAJ PRESIDENT (SE)
CANDI SINATI 	
CHYPRE	

Documents recovered by MONUSCO (June 2016) / annotations by the Group

Annex 4: FDLR list of officers joining the CNRD

The FDLR presidency provided the names of 46 officers they officially recognized as having deserted their armed group to join the CNRD as of 30 September 2016.

Bde Gen Gaseni	Maj John Diego
Col Irategeka Wilson	Maj Kidado
Col Hamada	Maj Magabe
Col Shemeki	Maj Memukane
Col Job Kuramba	Maj Maisha Théoneste
Col Fred	
Col Abdallah Come	Capt Akbar
Col Josué Hakizimana	Capt Foestus
	Capt Kalimir
Lt Col Morane (aka Sinayobje Barnabé)	
Lt Col Antoine Jeva	Lt Adolphe
Lt Col Marc	Lt Peter
Lt Col Musana Archeveque	Lt Kamambure Damascène
Lt Col Ave Maria Gathos	Lt Mukubwa
Lt Col Moro Morice	Lt Belky
Lt Col Tchishambongo	Lt Enius
Lt Col Ndoli Cytatire	Lt Muhutu
	Lt Gbado
Maj Engambi Yamusimba	Lt Clément Masamba
Maj Juliano Staline	Lt BNB
Maj Marcel Ibuguma	Lt Okambi S Patrick
Maj Javel	Lt Amuza
Maj Beau-Fils	Lt Manudi
Maj Juventus	
Maj Gonzaga Gonzague	2Lt Tsunami
Maj Artemon	

Annex 5: FDLR restructuring and hierarchy

Continuous military pressure, arrests and defections forced the FDLR to restructure their armed wing in late October 2016. Having lost their entire operational sector in South Kivu to the CNRD, the North Kivu operational sector and its reserve subsector were also dissolved. The high command now directly oversees four units: two operational subsectors, the specialized *Commando de Recherche et d'Action en Profondeur* (CRAP) units and the training schools.

Except for the suspension of former Second Vice President Ndagijimana, the FDLR's political leadership remained the same (see S/2016/466, annex 6). Sanctioned individuals Iyamuremye and Callixte Mbarushimana retained their posts as First Vice-President and Executive Secretary, respectively. The Group notes that both continue to be involved as key decision-makers.



Table compiled by the Group based on interviews with current and former FDLR combatants (November 2016)

Annex 6: FARDC Sukola II statistics

STATISTIQUES COMBATTANTS FDLR NEUTRALISES												
PHASE DESARMEMENT VOLONTAIRE (de Mai 2014 au 02 Jan 2015):												
EFF	KISANGANI	KANYABAYONGA		WALUNGU	ARRETES (33 & 34Rgn Mil)		Rapatriés MONUSCO	TOTAL	OBN			
		194	82		61	05		96	438			
PHASE PREPARATOIRE OPS FARDC (du 02 au 27 Jan 2015)												
EFF	Nord-Kivu			Sud-Kivu			Nord-Katanga			Total	OBN	
	Tués	Capturés	MONUSCO	Tués	Capturés	MONUSCO	Tués	Capturés	MONUSCO			
	-	-	09	-	-	04	-	-	-	13	Tous rapatriés	
OPS FARDC EN COURS (du 28 Jan 15 au 15 Nov 16)												
EFF	Nord-Kivu			Sud-Kivu			Nord-Katanga			Total		
	Tués	Cbt Capturés		MONUSCO	Tués	Cbt Capturés		MONUSCO	Tués			Arrêtés
		Adultes	Mineurs			Adultes	Mineurs					
	150	302	107	117	17	115	06	53	-	12	01	880
	409			121							880	
	676			191			13			880		
TOTAL GENERAL				438 + 13 + 880 = 1.331								
				physiquement neutralisés								

Document provided by the FARDC (November 2016)

Annex 7: MONUSCO demobilization statistics for the FDLR

FDLR officers (2016)

Last name	First name	Rank	Exit	Date
Turatsinze	Bienvenu	Lt	DDR/RR	26-Jan-16
Nyirimpeta	Prince	Capt	DDR/RR	8-Feb-16
Ntagisanimana	Jean Claude	Maj	DDR/RR	7-May-16
Bagaragaza	Jean Felix	Maj	DDR/RR	19-May-16
Kayibanda	Calixte	Maj	DDR/RR	21-May-16
Karemera	Innocent	Maj	DDR/RR	11-Jul-16
Kizenga	Jonathan	Lt	DDR/RR	13-Jul-16
Gatera	Jean Baptiste	2Lt	DDR/RR	30-Aug-16
Ntuyahanga	David	Lt	DDR/RR	8-Sep-16
Sendegeya	Shamamba Alphonse	Maj	DDR/RR	8-Sep-16
Mutera	Bahati	Capt	DDR/RR	21-Sep-16

Foreign AG Members Processed by DDR/RR				
From 01 Jan 16 to 28 Oct 2016				
A. Group	Combatant	CAAG	Dependent	TOTAL
FDLR	141	13	192	346
CNDP	11	-	35	46
M23	9	-	-	9
MM/PARECO/APCLS	4	-	-	4
ADF	-	-	-	-
LRA	1	-	-	1
FNL	-	-	-	-
NYATURA	15	2	6	23
FRPI	-	-	-	-
OTHERS	2	-	5	7
TOTAL	183	15	238	436

Congolese AG Members Processed by DDR/RR				
From 01 Jan 16 to 28 Oct 2016				
AG	Combatant	CAAG	Dependent	TOTAL
FDLR	75	190	7	272
CNRD	-	-	-	-
LRA	2	-	-	2
M23	1	-	-	1
MM/PARECO	121	54	5	180
APCLS	5	5	-	10
NYATURA	70	89	6	165
ADF	1	-	1	2
M26	-	-	-	-
FRPI	1	1	-	2
FNL	-	3	-	3
OTHERS	5	-	-	5
TOTAL	281	342	18	642

Statistics provided by MONUSCO (October 2016)

Annex 8: FDLR locations in Rutshuru territory



Map by the Group (November 2016)

Annex 9: Orders by Mudacumura to employ guerrilla warfare

des E31 T.S. ^{va} 20 Jan 19 17008 Jan 16 ^{SRV}
 E31-1426. P. ops p. Expt. Int OPS/16/025
 RT 005116 du 03.15.00.8 Jan 16 de court fact.
 (PPV) w RMT 18.1.15 du 15.15.308 11.15.

1. Appuyer recce sur obj prime à terminer fin Jan 16. Stand by pour exécution OPS sur obj prime sur ordre sans impulsion.
2. En RBC frapper d'initiative pour clés et gainant dans future OPS sur obj prime et de soulagement de dans Z. ass.
3. Unité ar. Guérilla active et défensive à obstacle sans laisser liberté.
4. Rappel prépositionnement et gardiennage Arme SP dans Z. av. Respect consignes réduction bagages individuels RT 005.15 du 08.03.2008 ¹⁵⁰
5. Traquer et déniches Nil branches se cachant dans POP REF sans autorisation =/ = E44

Documents recovered by MONUSCO (June 2016) / annotations by the Group

Annex 10: Recruitment, defections and acquisition of materiel

DE: ^{NYCV} APPOLO "SECRET" 12 12 00 B MAR 16. ^{SITU}
 POUR: LITTES ADM/INT/OPS/LOG/PO/NS/16/169
 INFO: NASA 13 ANNEXE ^{SV TOW} ^{pour Sg pr cl}

RMT N° 059/16 DU 02 09 00 B MAR 16 ET RT
 003/16 DU 03 18 00 B JAN 16 DE NASA C)
 VSTR COMPLEMENT INSTRUCTIONS ET
 DIRECTIVES EN RMT N° 037/16 DU 09 12 00 B
 FEV 16 C)

1. RECRUTEMENT CONTINUER A CLANER
 EN RDC (MILIEU POP REF ET POP AUTOCH)
 REC AUTOCHTONES PASSER AU MINIMUM
 ANNEE AVANT D'ENTRER AU CI POUR
 TESTER IDEOL ET DETERMINATION C)
2. ADAPTER LUTTE A NOS MOYENS PERS
 ET MAT C) RMT N° 035/15 DU 08 09 20 B
 MAR 15 C)
3. ELARGIR ZONE AVANT PAR IMPLANTA-
 TION RAPIDE ET PROGRESSIVE D'UCRAP
 AU DELA R.N C)
4. NASA POUR DECELER ET DECOURAGER
 LES ACOÛTES EN INTERNE EN TEMPS
 UTILE ET A TOUT PRIX C)
5. TRAVAIL SUR OBS POL : DONNER PRIORI-
 TÈ A L'ENTRETIEN AVEC COMA C)
 DU 08 MAR 16 C) OPPORTUNITE PRIVILE-
 GIER DE REEVALUE CHAQUE C)
6. SUIVRE EXACTION SIT TAC ACTUELLE
 ET SE TENIR PRET A REAGIR A TOUTE
 EVENTUALITE C)
7. RECHERCHE MAT :
 - ① CONTINUER RECHERCHE C)
 - PROFITER SI POSSIBLE LES RELATIONS
 PERSONNALISEES C)
 - RECOMPENSER LES BONNES INITIATIVES
 ET LES BONS RESULTATS C)
 - SIGNALER MARCHÉ AU DESSUS
 DE VOTRE CAPACITE C)

000/000

2. SIT AMI

- 16 Avr 16. Adji SALIH de CANAMA a été blessé et capturé par les FARDC au niveau de FL a été évacué vers GOMA.
- Nuit du 19/20 Avr 16 : Notre PI CRAP avoir attaqué FARDC à BUVUNGA.
Recup : 6 x KV et 1 x RPG. Perte : Néant
Bilan ENI : 2 x Morts dont 1 x mort et 4 x blessés mort, 10 x évacuation.
Bilan AMI : Néant.

UE : E30
POUR : E31

INT/OP/LOG/161

Vous Tr. rapport d'action:

- a. Date d'action : Nuit du 13 Mai 16
- b. Type d'action : Op. spéciale (Raid)
- c. lieu d'action : BURUNDI
- d. U d'action : Elm SINAI confondu (U de cbt).
estimé d'2 x AL.
- e. Force ENI : 4 x AL.
- f. Bilan ENI : 2 x mort, compte sur place et blessé inconnus
- g. Bilan AMI : Néant
- h. Récupération : 1 x RPG - 1 x KV -
1 x obus roquette - 1 x Box
1 x KV - 1 x ERA HOROZOA
Pile de recharge HOROZOA
- i. Perte : Néant
- j. Matériel utilisé : KV : 7 x cart
PMM : 3 x cart
- k. Déroulement : Dans le cadre de soulagement U de cbt a fait progression nocturne sans éprouver de PC. On jusqu'à l'obj. Avion Atk et délogé ~~par~~ ~~l'ennemi~~ ENI qui était prêt pour couvrir.
- l. Autres Rem : Malgré mode de progression ENI serait alerté par pop car avoir changé des habitudes : Pas de femmes sur Cam, Pas de bergères ... U #

E

- (1) CONSTAT:
- Consommation excessive des boissons alcooliques.
 - Exaction sur route noire.
 - Evoluer dans les villages.
- (2) RECOMMANDATION
- Les Cadres MISPA doivent renforcer l'encadrement des Mil et prêcher par le bon exemple.
 - Combattre le banditisme et punir tous les cas même ceux isolés et donner extrait de punition.
 - Eviter les villages car l'Eni pourrait en profiter pour vous extorquer.
- (3) Cas de GATVZA:
- Continuer surveillance.
 - Le mettre hors état de nuire si pris en flagrant de trahison.
2. DIVERS
- Sit actuelle des HVTV Congolais à l'équité des autres ethnies.
 - Mobiliser progressivement les HVTV à l'auto-défense.

24/01/16
2016
RAPPORTEUR
S. [Signature]

Close de la R à 1320h
PRESIDENT
[Signature]

- C.R. REM. SINAI ELHADJ
Aux Comd CIE, du 14 Mar 16.
- En date du 14 Mar 16, s'est tenu l'En Sinai élargi aux Comd CIE, présidé par le Comd SINAI introduite par une brève période.
 - PARTICIPANTS
 - Comd SINAI (Président)
 - Comd end SINAI
 - Membres de l'EM disponibles
 - Comd HADJEB
 - Comd end BEHTEL
 - Comd end CHADRE
 - ORDRE DU JOUR
 - Analyse de la sit actuelle
 - Attitude face à cette sit
 - RECRUTEMENT
 - À l'abord à leur de voir, Comd end BEHTEL, Comd end CHADRE et Comd HADJEB. Chacun a présenté la sit Eni dans son zone quartier et la sit de son unité. [Signature]
 - Allocation au Comd SINAI (Grande Esque)
 - Salutation
 - Communiqué de la R des Comd U
 - APPLA

N30V
DE: Appolo
PR: UTIES
INFO: NASA - App/01
13 Feb 16
0910106 FEB 16
SECRET
ANN/INT/ops/LOG/pol/16/0
Su, cl, 37

I. VS TR OBN SUR VOS Rapp ANNUEL 2015
A. DOM I
A. Etudier de R CP

1. ENREGISTREMENT DE BEAUCOUP DE DESERTEURS SURTOUT D'ORIGINE CONGOLAIS (C)
CONGOLAIS EN COMPTE PRESQUE DEUX TIERS (C)
RECRUTEMENT GESTION DES CONGOLAIS VOIR MT ops/15/298 DU 16 12 2015 SEP 15 (C)

2. GESTION ET ENREGISTREMENT DES CANTONNES DES PERS EN MSN ET DEVOIR FIGURER SUR LISTES A PART RMT ADM/ops/pol/15/005 DU 05 15 30 B JAN 15 (C)

3. CAS ENDEMIE MTS DES UNITES (C)
ACCROITRE EDUCATION SANITAIRE PREVENIR LES CONSEQUENCES PLUS GRAVES (C)
RAPPEL QUE PR GENRES DES MALADES, LES FRAIS DE SANTE ETRE SUPPORTES LES PATIENTS EUX MEMES (C)

4. SINAI RESPECTER DIRECTIVE RELATIVE A LA

16/12/02 SEP 15 PT 4.0 C (u)

4.2 SANCTUS VERIFIER ET ACTUALISER SIT ARMEX
MUN Y COMPRIS PISTOLET SIGNALER ETAT
DES ARMES M16 (u)

E. DOM Y

1. RELATIONS PUBLIQUES: RESPECTER MT
ADM/POL/16/034 DU 050800B FEV 16 RELAY-
ANT TG NO 032 DU 020920B FEV 16 DE NASA

2. ACTIVER IDEOL REVUE DE PRESSE, CAUSERIES
MORALES PR. RIT ENCADREMENT DES MIL ET
REDUIRE DESERTION (u)

3. SINAI REDYNAMISER RESIST CIN A KIRAMA
PR. RFT SECURITE DES POP REF ET COMBATTRE
DANS LA MESURE DU POSSIBLE NOMADISME
DES POP REF (u)

4. RESPECTER SCRIPULEUSEMENT INSTRUCTION
DE L'HERARCHIE POUR LEUR ACCUEIL ET
GESTION (u)
REVERIFIER SIT DES MOC N'Y AVOIR PAS
UN NOUVEAU (u)

II. CONSTAT GENERAL

A. MAJORITE DES DESERTEUR UNITE PARTICULI-
EREMENT DS CANAAN AFFLIER VERS CENTRE
DE RUBAYA AUCUNEMENT INQUETES.

B. ETUDE EN COURS POUR NOIR MECANISME DE
DECOURAGE CET EXODE VERS RUBAYA
PRIERE NASA (COMETE) DE COLLABORER (u) =/

12 12 RT
02 20 NSY

RESULTAT FMN ICB QUI A EU LIEU A KAZARHO														
DU 01 MAI 16 AU 01 JUN 16														
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	BARATIGINYWA Ezechiel	13	12,5	46,5	42,8	255	28	42	16,5	09	105	12,81	18	
2	BARATI Jean Baptiste	12,5	15	59,5	04	285	32,5	42,5	20	11	288,5	14,09	11	
3	BARITINA Jean Paul	13,5	18	66,5	18	285	43	43,5	22,5	14	273,5	13,09	7	
4	BYAMUNGU Moïse	12,5	14	48,5	18	255	27	40	14,5	09	214	13,37	16	
5	BYIRINGIRO Emmanuel	10,5	15,5	53,5	20	21	32	21,5	23	19	227	14,13	9	
6	BUSINGIZIMANA John	11,5	10	44,5	20	28,5	35	13,5	22,5	13	234,5	14,65	6	
7	EVARISTE Jackson	13	13	50,5	12	24,5	35,5	42	13	06	223,5	13,06	12	
8	HABIMANA Innocent	12,5	14	56,5	20	22,5	30,5	37,5	13,5	16	228	14,25	8	
9	HAKIZIMANA Eliston	12,5	14	66	20	30	36	42	24	16	260,5	16,22	3	
10	HAKIZIMANA Moïse	13	16	52	18	23,5	33,5	33,5	14,5	06	216	13,50	13	
11	KWIHANGANA Evariste	13,5	18	66	20	30	45	43	14,5	11	277	16,93	2	
12	NGENDAHAYO Eric	13,5	14	48,5	20	35,5	32,5	40	18	14	226	14,42	10	
13	NIBISHAKA Faustin	12	10	38	12	35,5	25	11,5	15	09	170	10,62	24	
14	NIYIBIZI Nizeye	12,5	15	46	12	45	32	38,5	13,5	11	209,5	13,09	17	
15	NSENGIYUMVA MAHORO	14	13	48,5	06	19,5	23,5	30	18	14	190,5	11,90	22	
16	NSHIMIYIMANA Eric	12,5	14	48	12	24	29,5	39,5	22,5	14	216	13,50	14	
17	NSENGIYUMVA Paulick	13	10	46	00	42,5	26	38	21	14	191,5	12,96	21	
18	NEAYIKORERA MARIENGO	13,5	14	40,5	00	27	30,5	42,5	10,5	11	204,5	12,78	20	
19	NEAYIMAMBAHO KAJENO	12,5	13	46	12	25,5	25	24,5	18	14	180,5	11,80	23	
20	NEABANITA Janvier	14	16	42,5	16	15	35	35	20	11	204,5	12,78	19	
21	NSHIMIYIMANA Jean Claude	12,5	14	54	11	30	39,5	35	23,5	16	255,5	15,06	4	
22	NEAYISUNGA Emmanuel	11	14	57,5	16	45,8	33,5	41	25,5	06	230	14,37	7	
23	TUMAINI Justin	12,5	16,5	62	16	25,8	35,5	42,5	19,5	19	249	15,56	5	
24	TWAGIRAYEZU Daniel	13,5	15	48,5	14	18,5	33	35	13,5	16	216	13,50	15	

PROCLAMATION						
N° CB	Gde	Nom et prénom	Notes	Unité	Observation	
1 ^{ère}	Rec	BARITINA Jean Paul	17,09	HOREB	Grande distinction	
2 ^{ème}	Rec	KWIHANGANA Evariste	16,93	Comdt Apollo	"	
3 ^{ème}	"	HAKIZIMANA Eliston	16,22	BETHEL	"	
4 ^{ème}	"	NSHIMIYIMANA Jean Claude	15,96	BETHEL	Distinction	
5 ^{ème}	"	TUMAINI Justin	15,56	BETHEL	"	
6 ^{ème}	"	BUSINGIZIMANA John	14,65	BETHEL	"	
7 ^{ème}	"	NEAYISUNGA Emmanuel	14,37	HOREB	"	
8 ^{ème}	"	HABIMANA Innocent	14,25	Comdt Foca	"	
9 ^{ème}	"	BYIRINGIRO Emmanuel	14,18	HOREB	"	
10 ^{ème}	"	NGENDAHAYO Eric	14,12	DERBE	"	
11 ^{ème}	"	BARATI Jean Baptiste	14,09	BETHEL	"	
12 ^{ème}	"	EVARISTE Jackson	13,96	DERBE	Satisfaction	
13 ^{ème}	"	HAKIZIMANA Moïse	13,50	HOREB	"	
14 ^{ème}	"	NSHIMIYIMANA Eric	13,50	Comdt Foca	"	
15 ^{ème}	"	TWAGIRAYEZU Daniel	13,50	HOREB	"	
16 ^{ème}	"	BYAMUNGU Moïse	13,37	BETHEL	"	
17 ^{ème}	"	NIYIBIZI Nizeye	13,09	BETHEL	"	
18 ^{ème}	"	BARATIGINYWA Ezechiel	12,81	DERBE	"	
19 ^{ème}	"	NEABANITA Janvier	12,78	DERBE	"	
20 ^{ème}	"	NEAYIKORERA Mariengo	12,78	BETHEL	"	
21 ^{ème}	"	NSENGIYUMVA Paulick	11,96	BETHEL	"	
22 ^{ème}	"	NSENGIYUMVA Mahoro	11,90	CHYPRE	"	
23 ^{ème}	"	NEAYIMAMBAHO Kajeno	11,90	HOREB	"	
24 ^{ème}	"	NIBISHAKA Faustin	10,62	BETHEL	"	

Documents recovered by MONUSCO (June 2016)

Annex 12: FDLR military training II

Annexe IRAPPORT D'INSTRUCTION I^{er} SEMESTRE

Au cours du 1^{er} Trimestre, avons organisé des instructions sur Tac, Rgt, Armt, DIH et Rens; 1^{ere} tranche avoir terminée la Fmn tel que elle est planifiée, mais la dite Fmn a été interrompue par l'ops SOKOHA II jusqu'à l'heure actuelle.
Suite au sit actuelle, les instructions de rappel se font par entité, surtout aux Armes collectifs. =|=

DE: HOREB V 270800B FEV 16
 POUR: SINAI ADM OPS/16/002

01 RVT ADM OPS/16/014 DU 23/08/03 JAN 16U

02 VOUS SIGNALE AVOIR ORGANISE UNE FMN D'ARMES SP DISPONIBLES DANS UG. CETTE FMN A DUREE 3X JOURS ALLANT DU 22 AU 24 FEV 16U.

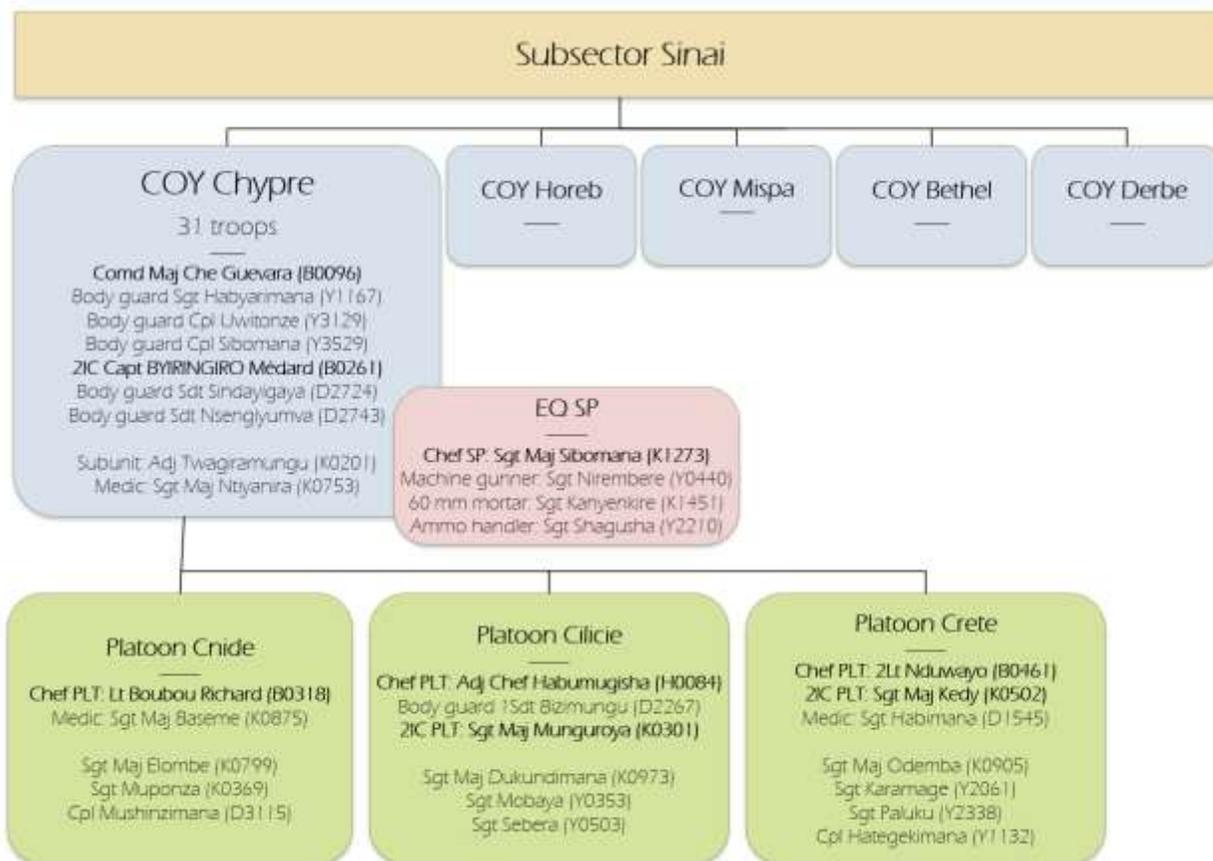
03 TOUS LES MIL PRESENTS DANS U CATEGORIES CONFONDUS ONT SUIVI REGULIEREMENT LA FMN. ETAIENT AU NOMBRE DE 17X MIL ONT 3X RECU.

04 NOUS AVONS FORME LES PARTICIPANTS L'UTILISATIONS DES ARMES QUI SUVENT AK, PKM, RPG 7 (FONCTIONNEMENT, DEMONTAGE, REMONTAGE, MESURES DE SECURITE).

NOUS AVONS CONNU COMME DIFFICULTE DE LA SIT ENI QUI NE NOUS PERMET PAS PAS DE FAIRE LE TIR AUX ARMES ETUDIES =|=

COMO HOREB

Annex 13: FDLR Chypre Company effectives and materiel



Graphic by the Group (November 2016)

Annex IV

Liste des ARIF - MON
A. Set point

N°	Type d'arme	N° d'Arme	Nom du détenteur	Gels	191e	Etat de service	Notes
01	KV	0435	HABIRANA Bonaventura	Sgt	51345	M.E	
02	"	29816	SIBOHANA Sylvette	Sgt	K1273	B.E	
03	"	41992	NIRENACHE Y. Pierre	Sgt	40440	"	
04	"	10509	HABURUGISHA Eux. N°	dc	H0084	"	
05	"	94246	T. WAGIRARUNGU P.	Sgt	K0801	"	
06	"	12819	PALUKU J. Boteo	Sgt	42332	"	
07	"	6506	TRUNGU NATA Felicien	Sgt	K0301	"	
08	"	12772	BUKUNSIANA Sautale	"	K0973	"	
09	"	787227	KEBY D - C	"	K0500	"	
10	"	12312	DEEMBA Dengi	"	K0905	"	
11	"	03488	BASEME Semifera	"	K0871	"	
12	"	3353 (mal)	KANYENKIKE	Sgt	K1451	"	
13	"	1855	SHABUSHA Daniel	"	42270	"	
14	"	01066	TRAVATA J. Nepo	Sgt	K1316	"	Voir d' Elm Amira
15	"	41838	AYILINGIRO Modeste	Capt	130261	"	
16	"	2982	SINDAYIGAYA	Sgt	02714	"	
17	"	83427	TRUPUNZA Celestin	Sgt	40369	"	
18	"	05872	BIZIMUNGU J. Boteo	1st Lt	02267	"	
19	"	6480	NTIYANIRA David	Sgt	K0753	"	
20	"	4453	NSENGIYUNYA Emman	Sgt	02743	"	
21	"	03879	SIBOHANA Pierre	Cpl	43529	"	
22	"	08198	TRUBAYA HARASA	Sgt	40353	"	
23	"	391576	TRUSHINZINANA	Cpl	03115	"	
24	"	05417	WUBWAYO EUGENIE	Sgt	80461	"	
25	"	57371	HATEGENINANA	Cpl	41132	"	
26	"	06064	UWITANZE Aloyi	Cpl	43129	"	
27	"	31127	SEBERA Florentin	Sgt	40503	"	
28	"	13126	KARANTAGE Andre	Sgt	42061	"	
29	"	-	CHEGUEVARA J	Maj	80070	"	
30	"	-	HABYALINANA	Sgt	41107	"	
31	FAL	12885	BOUBOU RICHARD	Lt	80318	"	
32	Mi Trep	1058	-	-	-	M.E	Voir d' cache
33	"	-	-	-	-	B.E	
34	Mi PKM	A 172	-	-	-	B.E	
35	"	3152	-	-	-	B.E	
36	Mi Habulac	807064	-	-	-	"	
37	LP67	502	-	-	-	"	
38	"	1802825	-	-	-	"	
39	"	2801013	-	-	-	"	
40	"	8504233	-	-	-	M.E	Tout en service voir d' cache
41	Mor Comm	5352	-	-	-	B.E	Voir d' cache
42	"	140672	-	-	-	B.E	Voir d' cache

JUSTIFICATION

Type d'armes	ARMES INDIV		ARMES COLLECTIVES					Total
	KV	FAL	M1 5.56	M1 7.62	M1 HABONIA	LPGZ	MOR BOONIA	
REPERES	30	1	1	3	1	6	2	44
GAINS	8	-	1	-	-	-	-	9
PERTES	8	-	-	1	-	2	-	11
TOTAL A REPORTER	30	1	2	2	1	4	2	42

B. Sit. Mun

- 03x Box PK7 dont 01x Box reserve pour SWSA (cas litigieux)
- 05x Bombes
- 03x Obus pour (03x LPGZ)
- 03x Stront
- 900x Cart MAG ou FAL en Vrac
- 1200x Cart KV dont 750x Cart pour SWSA
- 800x Cart PK7 en Vrac

Documents recovered by MONUSCO (June 2016) / annotations by the Group

Annex 14: Revenue generation in FDLR Chypre Company

Caisse CHYPRE DEPUIS 2013

N°	Date	Libelles	Caisse									
			Entrées			Sorties			Soldes			
			FC	₹	Autres monnaies	FC	₹	Autres monnaies	FC	₹	Autres monnaies	
	25/11/12	Après R-R	-	-	-	-	-	-	-	-	70₹	-
	26/11/12	Achat unités	-	-	-	-	5₹	-	-	-	65₹	-
	18/12/12	" "	-	-	-	-	5₹	-	-	-	60₹	-
	29/01/13	dépeil sel SINAI	-	-	-	-	10₹	-	-	-	50₹	-
	19/02/13	Reparation du Armes	-	-	-	-	5₹	-	-	-	45₹	-
	25/02/13	Achat unités	-	-	-	-	4₹	-	-	-	41₹	-
	28/02/13	" "	-	-	-	-	2₹	-	-	-	39₹	-
	05/03/13	Achat 13x sachets pour les armes	-	-	-	-	-	-	-	3600	35₹	-
	06/03/13	Achat 05x Cahiers	-	-	-	1500	-	-	-	2100	35₹	-
	12/03/13	From Chaise	-	-	-	500	-	-	-	1600	35₹	-
	Feb 13	From SINAI	20₹	-	-	-	-	-	-	1600	55₹	-
	13/03/13	Achat Meubles	-	-	-	-	100₹	-	-	1600	55₹	-
	18/03/13	Achat unités	-	-	-	-	1200	-	-	400	55₹	-
	19/03/13	" "	-	-	-	-	300	-	-	100	55₹	-
	19/03/13	Achat 01x bic rouge	-	-	-	-	100	-	-	-	55₹	-
	16/04/13	Achat 04x Cahiers & Bic bleu, Papier Cellant	-	-	-	-	1₹	-	-	-	54₹	-
	18/04/13	Achat unités	-	-	-	-	1₹	-	-	-	53₹	-
	"	Achat Cahiers & Bics pour les armes en réparation des G.S.H.S.H.	-	-	-	1500	-	-	-	2700	50₹	-
	19/04/13	Secours sel MABIC	-	-	-	-	5₹	-	-	1200	47₹	-
	30/05/13	Achat 1x bic bleu	-	-	-	-	100	-	-	-	11₹	-
1.	22/10/13	Achat Cahiers Bics	-	-	-	-	1₹	-	-	-	175₹	-
2.	28/10/13	" Cahiers & Papier Cellant	-	-	-	-	1₹	-	-	-	174₹	-
3.	20/11/13	" " Bics	-	-	-	-	1₹	-	-	-	173₹	-
4.	03/12/13	Achat New (650x cart KV)	-	-	-	-	20₹	-	-	-	173₹	-

N°	Date	Libelles	Caisse									
			Entrées			Sorties			Soldes			
			FC	₹	Autres monnaies	FC	₹	Autres monnaies	FC	₹	Autres monnaies	
		pour acheter du sel en 200 de Containner Enn Arme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6.	12/12/13	Achat 03x Sacs	-	-	-	-	2₹	-	-	-	168₹	-
7.	15/12/13	Achat Sels Huiles pour les nouveaux MIL en kit from SINAI	-	-	-	-	3₹	-	-	-	165₹	-
8.	20/12/13	Achat Cahiers Bics	-	-	-	-	1₹	-	-	-	164₹	-
9.	28/12/13	Achat 270x Cart KV	-	-	-	-	15₹	-	-	-	149₹	-
10.	12/01/13	From SINAI	100₹	-	-	-	-	-	-	-	249₹	-

30/02/15	Taxe from veh	1000	7000 Fc			2168
31/02/15	Achat de banane pour RIC en Pat		2200 Fc			3068
01/02/15	Achat United		19.200			3048
03/02/15	Accueil Truj/ JAHN (FARDC)		6500 Fc			2838
04/02/15	Achat pâte jeune		7000 Fc			2768
12/02/15	Accueil G. APPALO		11.400	500		2698
22/02/15	Taxe from veh	1100				2528
03/03/15	Achat RIC U de P.		6500			3628

No	Date	Libelles	Entrées		Sorties			Solde		Bilan
			FC	\$	FC	\$	Avoir	FC	\$	
31	01/04/16	Achat U sucre pr 2nd lots sps			600	1000		600	3578	-
32	01/04/16	Achat U pr SUV			400	100		200	3568	-
33	01/04/16	Achat sac de riz				200		200	3368	-
34	11/04/16	Taxe from cilicie	600	668				800	4028	-
35	20/04/16	Achat 2 Banquette de 16			600	600		200	3968	-
36	25/04/16	Achat pâte jeune				100		200	3868	-
37	01/05/16	Moulin noir unigat 175				100		200	3768	-
38	01/05/16	Achat broche sel				100		200	3668	-
39	05/05/16	Achat 7 Banquette de cilicie			600	600		900	3598	-
30	08/05/16	Achat 2 pâte jeune				120		500	3478	-
31	08/05/16	Frais de REN 3 (Luisant)				50		500	3428	-
32	08/05/16	Achat U pr cond chypre			500	60			3368	-
32	09/05/16	Assistance TIRI nitr colombo, nitrasi usoroletse.				250			3118	-
33	10/05/16	Taxe from CRETE		800					3918	-
34	14/05/16	Taxe from cilicie	600	540				600	4458	-
35	14/05/16	Achat KAKENBONO				100			4448	-
36	14/05/16	AS sac caduc condit cire				540			3908	-
37	15/05/16	Achat AS sac du riz				210			3708	-
38	16/05/16	Achat de farine 20kg			4000			5000	3608	-
39	16/05/16	Defe 1 usololetse			5000				3608	-
40	17/05/16	Achat U pr Bouvraim			1800			7200	3508	-
41	17/05/16	Frais de mission 2000				100		7200	3408	-
42	21/05/16	Achat 200 U pr SUV			2400			4800	3408	-
42	20/06/16	Achat de farine			4000			800	3408	-
43	24/06/16	SAC N DE 100			5000			4800	3308	-
43	20/06/16	Taxe from CRETE		1000				4800	4308	-
44	20/06/16	Taxe from cilicie	70000					74800	4308	-

Documents recovered by MONUSCO (June 2016) / annotations by the Group

Annex 15: CNRD press release 002/CP/16

The National Council for Renewal and Democracy (CNRD-Ubwiyunge) is horrified by the misinformation circulating on social media including the website "www.direct.cd" which wrote in its published article that CNRD-UBWIYUNGE is a movement seeking to destabilize peace in Democratic Republic of Congo.

The CNRD-UBWIYUNGE has taken this opportunity to inform the public, the Congolese people and the international community that this information is groundless. Indeed, the CNRD-UBWIYUNGE was found on 31, May 2016 by Rwandan refugees in Democratic Republic of Congo and around the world. The objectives of the CNRD-UBWIYUNGE includes the following:

1. Plead the cause of the Rwandan refugees. Throughout the world but especially those located in the Democratic Republic of Congo. You will notice that CNRD-Ubwiyunge works closely with the Democratic Republic of Congo government institutions, UNHCR, humanitarian NGOs, and many other organisations to ensure that our refugee population are:
 - A. Recognize
 - B. Secured and protected
 - C. Receiving Humanitarian Assistance.
2. Return dignity to all Rwandan Refugees. We this by working with other opposition parties to pressure the RPF-Inkotanyi regime to open political space and is committed to the path of dialogue with the real political opposition.
3. Create true reconciliation between the ethnic that make up the Rwandan Society. Here we fight all forms of impunity and advocate for a Rwandan society where everyone is equal before the law.

The above mentioned evidence, concludes that, the CNRD-UBWIYUNGE has no territorial ambition in the Democratic Republic of Congo. Instead, it intends to offer its experience to build an enduring peace in the Great Lakes region of Africa, through legal and political means under the Universal Declaration of Human Rights.

Information linking the CNRD-UBWIYUNGE to those who want to destabilize the peace of the Congolese people within harmful propaganda orchestrated by the detractors of the CNRD-UBWIYUNGE. We strongly disagree and we against those lies that are being circulating on social media.

The authors of this article which was published in 'Direct.Cd' should exercise intellectual, honesty and seek information from the concerned individuals rather than doing a propagandist press.

Done at Rutchuru, June 26, 2016

For the CNRD-UBWIYUNGE

Barnabas Sinayobye

Spokesman of the CNRD-UBWIYUNGE (Sé)

Telephone: +243842543221 / + 243824804184

(Press release accessed on 1 August 2016 at <http://bihibindinews.blogspot.com/2016/06/cnrd-ubwiyungu-does-not-have-any.html>)

Annex 16: CNRD leadership and the FLN military hierarchy



Table compiled by the Group based on interviews with current and former CNRD/FLN combatants (November 2016)

CNRD political leadership

President: NDAGIJIMANA Laurent, aka IRATEGEKA Wilson, Rumbago

Executive Secretary: NYAWENDA Jean-Marie, aka MUKIZA David

Defense Commissioner: Bde Gen NIYIRORA Eliezer, aka Eli Hadji

Deputy Defense Commissioner: Col MUGABONAKE Boniface, aka HAGENIMANA Josué, Bony

Information Commissioner and Spokesperson: Lt Col SINAYOBYE Barnabé, aka Morane

Humanitarian Affairs Commissioner: KAMUHANDA Anastase

Commissioner for Women's Issues: MUKASINE Espérance

Annex 17: Bunkers in Madina II

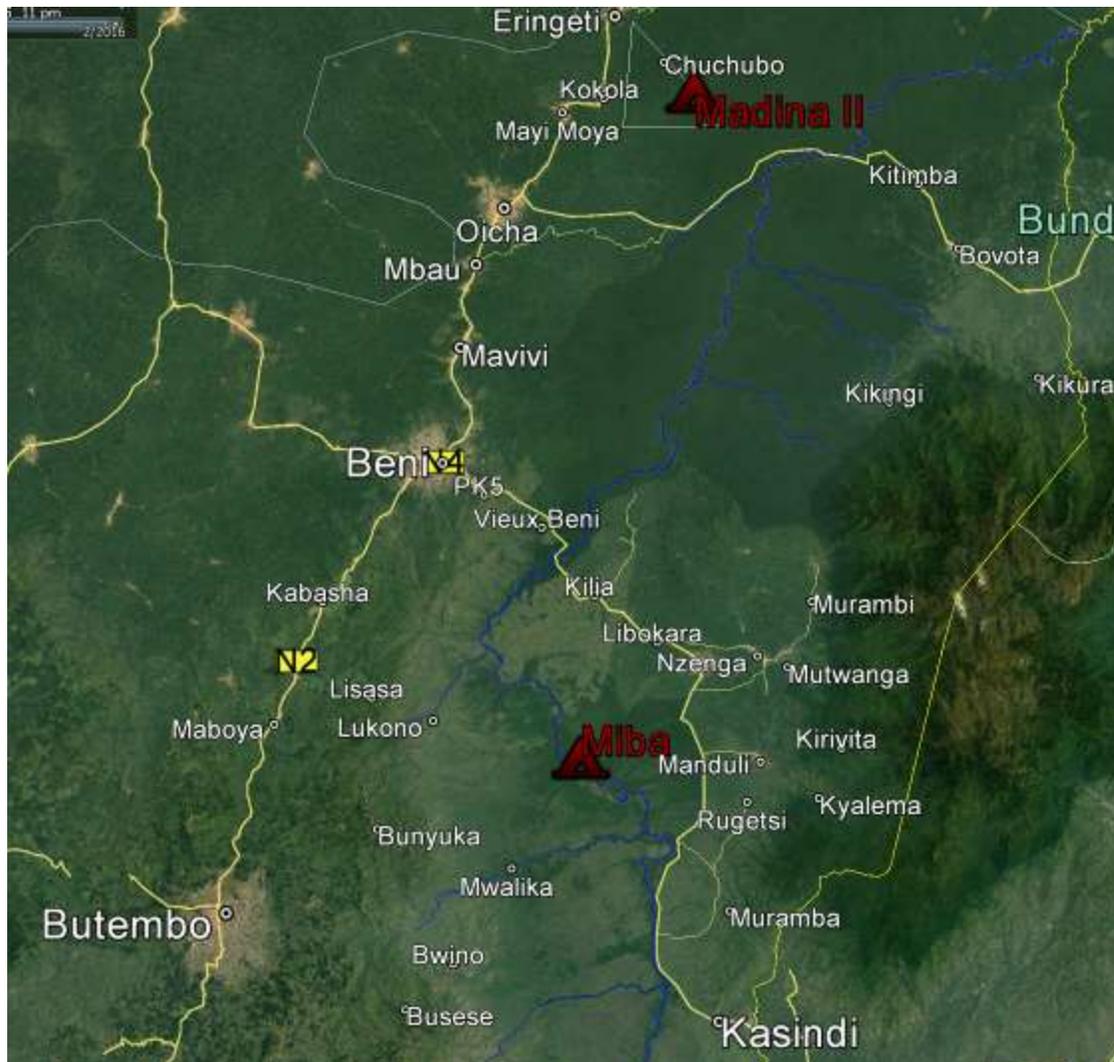
The FARDC discovered a system of bunkers in the three ADF camps that made up Madina II. ADF combatants in those camps told the Group the bunkers were dug to protect them against aerial attacks and to hide from MONUSCO's unmanned aerial vehicles.



Photos by the FARDC (May 2016)

Annex 18: Select ADF camp locations

The camp complexes mentioned most often by ex-combatants from the ADF group under Seka Baluku were Madina II and Miba, shown below.



Map by the Group (November 2016)

Annex 19: ADF documents regarding camp regulations

The document below shows the official statements taken by the representative of the ADF’s internal security (II) in Camp Whisper in August 2016 after the alleged failure of two girls to follow orders. The II agent notes his previous experience on the ADF general court, “High Court A” (see S/2015/19, annex 9), and that the general punishment for this infraction was time in jail.

	<p><u>CONT C</u> 08/09/016 <u>Hadji Namukwaya, 14 yrs old</u> She is accused of not going to the village (questions we asked her) Q. Why didn't you go to the village? A. I was hungry. Q. When we were at Suuloli, did you tell anyone that you were hungry? A. I didn't tell anyone. Q. Is that the only reason that stopped you [from going to the village]? A. I also didn't have clothes. I would have returned to the village with nothing to wear. Q. Is that all? A. Yes.</p> <p><u>Fatuma Mukwaya, 12 yrs old</u> She is accused of not going to the village Q. Why didn't you go to the village? A. I am sick. My legs and chest hurt. Q. Do you have a letter from the health worker that permits you not to go to the village? A. No. Q. Did you go to the health worker for treatment? A. No. NB: I settled cases (in High Court A) of people who refused to go to the village. When found guilty, you are put in jail until the village decides [the prisoners] can be released and can go back and bring food for Abush/Uimma. [signed] II Whisper</p>
--	---

The two documents below demonstrate the severity of punishments given out. Spreading a rumor was punished with 60 lashes; causing a commotion, fighting, and extending destruction were punished with 200 lashes; and 500 lashes were given for a crime that was detailed on a missing page.

Other crimes mentioned in additional documents included: leaving a camp without permission, making a fire in the morning, being lazy, talking nonsense, speaking about things other than the job at hand, disobeying orders, causing chaos, leaving a place of worship without notifying anyone, talking while preaching is going on, sleeping while on watch, and talking badly about a co-wife.

	<p><u>Cases in the village</u></p> <p>Ejakaiti took people to the village and told them to wait there and he would return. They left after they got food.</p> <p>Decision: both sides were found guilty.</p> <p>Penalty</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eriya was sentenced to 200 flogs after he caused commotion in the village. - Amiri Maribu was also sentenced to 200 flogs for fighting
--	---

	<p>What is not accepted nowadays</p> <p>He was then sentenced to 500 strokes.</p> <p>Mama Haula was accused of spreading rumors about someone and was found guilty. She was sentenced to 60 strokes.</p> <p>Habaibu and Manisuli were accused of extending destruction. They were later found guilty and sentence to 200 strokes plus jail time.</p>
--	--

Documents recovered by the FARDC / translations by the UN Secretariat

Annex 20: ADF documents regarding religion in Madina II

	<p>Prohibition of a number of needless matters</p> <p>Abu Hurayrah relates the following:</p> <p>The Messenger of God said: God finds pleasing three things for you and has prohibited (or “abhors” or “despises”) three things for you. He is pleased when you worship Him Alone, refuse to associate anything with Him and hold fast to the rope of God without becoming divided. He despises when you engage in <u>idle chatter</u>, ask <u>excessive questions</u> and <u>squander wealth</u>. (Related by Muslim in his <i>Sahih</i>.)</p>
	<p>You alone we worship, and we beseech You not to leave us alone. <u>Preserve us</u> from the evils of the polytheists, for You are the best Preserver and you are the Most Merciful of the merciful. O He Who Answers, we call on You by your beautiful names as You commanded us, so answer us as You promised, for You do not renege on Your promises. <u>Deliver us from the grievous affliction in which we find ourselves</u>, for You are truly a wondrous Answerer.</p>
	<p>-- O God, You wrote in the Psalms after the previous revelation that <u>Your upright servants shall inherit the earth</u>. -- O God, the religion is Yours, and we are Your servants. The earth is Yours, to bequeath to whom You will of your servants, and <u>the best outcome is for the righteous</u>. -- We beseech You to bequeath to us this earth that we may serve You and proclaim Your oneness, worship none but You, enjoin good and proscribe evil, perform prayer, and give charity. To God is the outcome of all things. -- We beseech You, our Lord, to make us successors on earth as You made successors of those who came before us, that You empower for us Your religion</p>

Documents recovered by the FARDC / translation by the UN Secretariat

Annex 21: Nyatura groups in Masisi and Rutshuru territories in North Kivu province

In November 2016, a number of armed groups using the umbrella term “Nyatura” were active in North Kivu province. The first armed groups with this name emerged in 2011 (see S/2011/738, paras. 325-327) in response to perceived threats by former CNDP officers integrated into the FARDC and deployed in Masisi and Rutshuru territories.

In recent years, Nyatura groups sometimes fought with the FARDC (e.g. against M23, see S/2012/843, paras. 120-125), were involved in wider issues of land conflict and local political power, benefited from 3T exploitation (see S/2012/843, paras. 179 and 240) and – more recently – were involved in the conflict between the FDLR and the CNRD. Nyatura have also been known to have a high number of children in their ranks (see S/2015/19, paras. 128-130, and S/2014/42, paras. 158-160).

Some Nyatura factions came out of earlier armed mobilisations, such as the *Mutuelle des Agriculteurs de Virunga* (MAGRIVI), the *Combattants*, Mai Mai Mongol and PARECO. Others emerged in response to dynamics like the emergence of M23. The latter was one of two peak mobilization periods for Nyatura groups. The other is the current period under review.

Of the various Nyatura leaders currently active, at least Kasongo, Kigingi and Kalume have been active in armed group leadership for several years. The table below lists the factions the Group was able to identify during the period under review:

Alias	Name	Leader	Area
Nyatura Domi-FPC	<i>Forces de Patriotes Congolais</i>	Ndaruhutse Kamanzi	Bukombo
Nyatura John Love	<i>John Love</i>	Muhawenimana Bunombe	Kihondo
Nyatura Tujigeme	<i>Raia Tujigeme</i>	-	-
Nyatura FDDH	<i>Forces de Défense des Droits Humains</i>	Kasongo Kalamo	Bashali
Nyatura JED	<i>Justice et Egalité pour la Démocratie</i>	Bavakure	Bashali
Nyatura Jean-Marie	-	Jean-Marie	Bashali
Nyatura Bigirabagabo	<i>Groupe de Sécurité (with FDDH)</i>	Bigirabagabo	Bashali
Nyatura APRDC	<i>Alliance des Patriotes pour la Restauration de la Démocratie au Congo</i>	Benjamin	Bashali
Nyatura MRCCV	<i>Mouvement de Résidents Congolais pour un Changement Vital</i>	Kigingi Machokotala	Nyamaboko
Nyatura Kalume	-	Matias Kalume Kage	Ufamandu

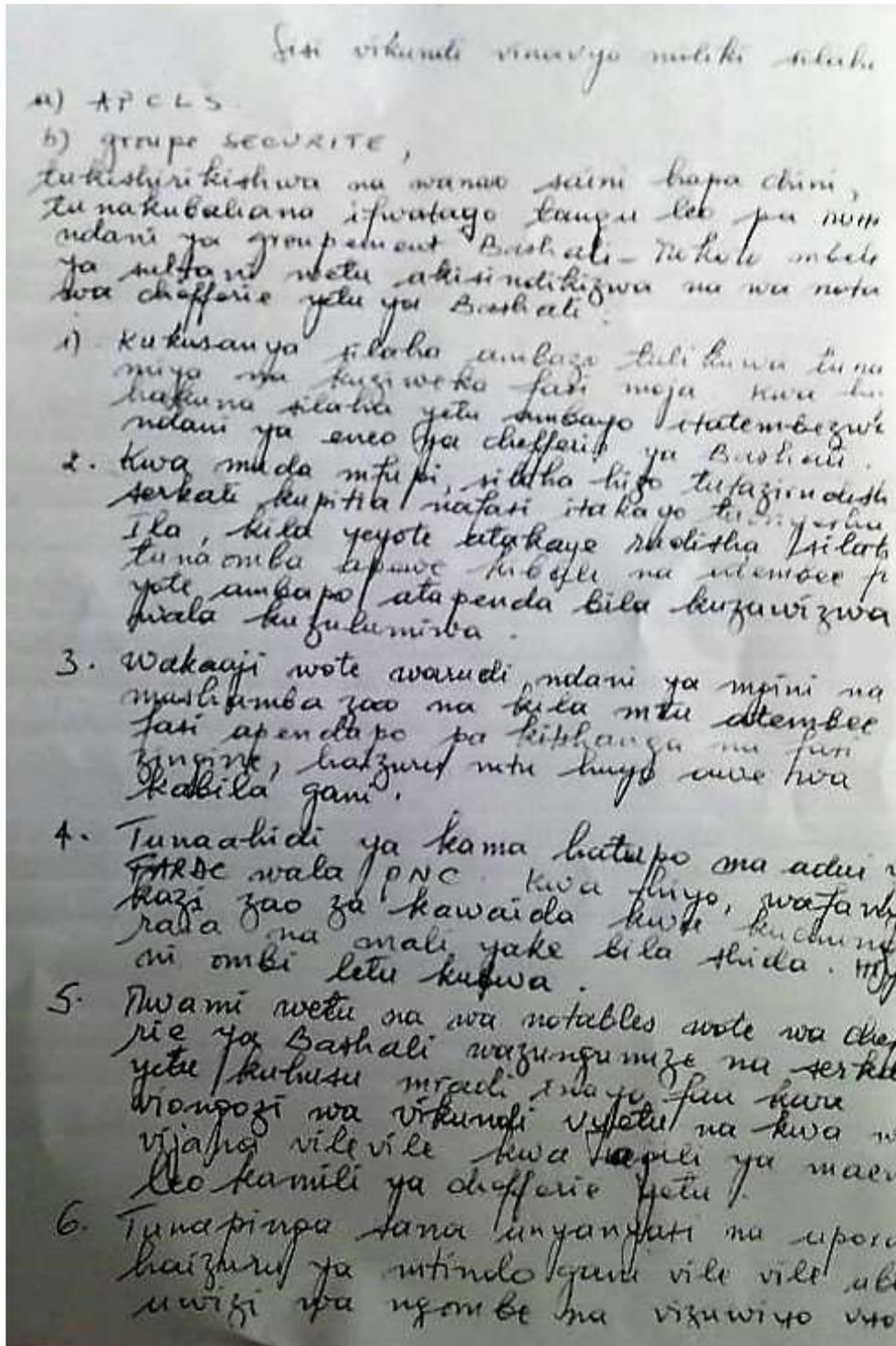
Table by the Group based on interviews and documentary evidence (November 2016)

Annex 22: Selected positions of Nyatura John Love



Map by the Group (November 2016)

Annex 23: Bashali chiefdom disarmament ceremony



Annex 24: Civil society denunciation of illegal gold exploitation in Kpangba

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DE L'ITURI
CENTRE DE RECHERCHE DE VIOLATION
DES DROITS DE L'HOMME ET LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ
EN PROVINCE DE L'ITURI
N° CENTRE RDH/KPANGBA/MGLU/010/2016

Mongbwala, le 19 Octobre 2016

Concerne : **Dénonciation de l'exploitation illégale et l'Enrichissement illicite dans la Concession minière KPANGBA**

Transmis copie à :

- A Son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice à KINSHASA
- A Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines à KINSHASA
- A Monsieur le Conseiller à la Présidence en Matière de bonne gouvernance
- A Monsieur l'Administrateur Délégué Général de M.G.M à KINSHASA
- A Monsieur l'Auditeur Général à KINSHASA
- A Monsieur le président de l'Assemblée Provinciale de l'ITURI à Bunia
- A Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province de l'ITURI à Bunia
- A Monsieur le coordonnateur de la Section Droits Humains MONUSCO à BUNIA
- A Monsieur le Coordonnateur de la SOCIETE CIVILE DE L'ITURI à Bunia
- A Monsieur le coordonnateur du Réseau Haki na Amani/CDJPV

A Monsieur le Procureur Général de la République et

A Monsieur l'Administrateur Général de Renseignement Congolais à KINSHASA

Messieurs le Procureur Général et l'Administrateur Général,

Nous avons l'honneur de venir auprès de votre haute autorité pour ce dont l'objet repris en exerçue.

En effet, la colline MONT SABA dénommé MALANGA et communément appelé KPANBGA se subdivise en 6 parties d'exploitation d'Or. Elle se situe à plus ou moins 5 Km du Centre de Mongbwala.

Depuis le 28 Mars 2016 il y a eu découverte d'une grand gisement d'Or sur ce site attirant un nombre important d'exploitants et creuseurs

artisans en provenance de différents lieux de notre pays, voire de l'étranger en quête des minerais. Cet afflux non contrôlé a occasionné une sorte de loi de la jungle où les plus forts marchent sur les droits des plus faibles. Pour tenter d'y mettre de l'ordre la Division Provinciale des Mines et la Police des Mines sont descendus sur terrain et pris quelques mesures mais sans succès. Après le départ de ces dernières, verra le jour le phénomène de l'exploitation de l'homme par l'homme, les plus nantis sous la protection et la bénédiction des autorités administratives, judiciaires, militaires, policières et autres de sécurité dont l'A.N.R., vont s'accaparer le plus gros des productions au détriment de plus faibles à l'occurrence leurs travailleurs, membres de leurs équipes respectives.

Au mois de Mai de l'année en cours la quasi-totalité de ces autorités provinciales quitteront leurs bureaux pour s'occuper de l'exploitation artisanale de l'or à KPANGBA. Un mois après, au vu du désordre créé dans ce site et au regard des violations graves du code minier et de la Constitution de la République, le Concessionnaire MGM fera appel au Ministre des Mines qui y est arrivé en date du 02 Juin 2016 pour disposition et décisions. Fort malheureusement, ce dernier se fera corrompre par l'entremise de la Division Provinciale des Mines et dans la foulée il donnera plutôt aux orpailleurs un moratoire de 30 jours allant du 04/juin au 04/juillet 2016.

A son tour, après le retour du ministre à Kinshasa, le 06/06/2016, le Gouverneur de la Province de l'Ituri convoquera une réunion avec tous les chefs orpailleurs et leur dira pourquoi font-ils trop de confiance à d'autres autorités que lui, alors que c'est lui le numéro un de la province de l'Ituri. Il intimera l'ordre à ses interlocuteurs de lui donner sa part dans leurs productions. Au-delà de cela il ordonnera à ces orpailleurs d'acheter Les Cartes de Creuseurs, de payer les taxes provinciales et de donner les 10% de leur production au SESCOAM, et ils ne seront plus inquiétés par qui que ce soit.

Le 12/06/2016, la coordination de la Société Civile de l'Ituri se déploiera au site pour mettre en place une structure jouant le rôle de syndicat des orpailleurs étant donné que ces derniers n'avaient pas une corporation appropriée. Cette structure devrait s'occuper de la traçabilité de l'exploitation aurifère, encourager les concernés à payer les taxes de l'Etat et de résoudre d'éventuels conflits entre les orpailleurs. Elle faillira dans sa tâche faute de soutien de la Division Provinciale des mines qui est en connivence avec les plus fortunés parmi les orpailleurs.

En date du 05/07/2016, le Vice-gouverneur avec les députés provinciaux solliciteront au Ministre des Mines un second moratoire à partir de cette date jusqu'au 20/Août pour permettre au Syndicat De bien remplir sa tâche.

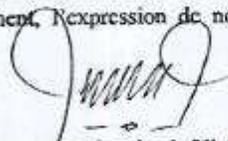
Durant nos enquêtes menées avec nos moyens de bord, notre Centre de recherche a pu évaluer la quantité d'or extrait de ce gisement à plus ou moins 6 à 7,5 tonnes.

Tout compte fait, le trésor public n'a pas bénéficié grand-chose de cette exploitation par ce que la grande partie de la production est allée dans les poches des individus. Il faut dire que les travailleurs déçus qui ont durement travaillé n'ont pas obtenu aucune rétribution à la hauteur de leur dur labeur, si ce n'est des miettes, et sont prêts à témoigner, nous en voulons pour preuve leurs plaintes déposées devant les institutions judiciaires de la place ainsi qu'à l'A.N.R., mais aussi il est facile de vérifier ces faits, car ces exploitants ont acheté des biens matériels immeubles de grande valeur en Ituri à Kinshasa et partout ailleurs dans la République, et même à l'étranger notamment dans les pays voisins où certains ont aussi placé leur compte en banques.

A Mongbwalu 15 négociants d'or et à Bunia 10 négociants qui achetaient de l'or ont été répertoriés. Et à Kampala 2 grands comptoirs. (documents en annexe pour plus d'informations), ainsi que la catégorisation des bénéficiaires de cette exploitation artisanale de l'or. A noté aussi que dans ces 6 sites il ya plus ou moins 2.420 trous. Le nombre de la population sur cette étendue s'évaluait à plus de 10.000 personnes s'occupant de différents travaux. A noter également que le système d'exploitation a causé d'importants dégâts environnementaux.

En définitive, nous vous exhortons de mener des enquêtes, afin que les personnes impliquées de près ou de loin dans cette affaire répondent de leurs actes, et pour de plus amples informations, recourir aux superviseurs de ces travaux qui sont disponibles, en outre, les membres du centre restent disponibles en cas de besoin.

Veillez agréer Messieurs le Procureur Général de la République et l'Administrateur Général de Renseignement, l'expression de nos sentiments patriotiques.



Pour le Centre de Recherche de Violation des
droits de l'homme et lutte contre
l'Impunité/Bunia

ANNEXE I**A. Catégorie 1**

1. NDELE : 380 Kg d'Or
2. JOJO-NDALO : 350 Kg d'Or
3. PASTEUR LAHAU : 360 Kg d'Or
4. ASSENTI LJASA : 362 Kg d'Or
5. WARNO : 335 Kg d'Or
6. ANANGANA MALEA : 300 Kg d'Or
7. JOHNNY KOSIANDEY : 250 Kg d'Or
8. OMWA ATIA Et Justin NGUNA : 25 Kg d'Or
9. SIA et JANY : 260 Kg d'Or
10. FAY AVON et NACHO : 280 Kg d'Or
11. JETEM NGONGO et JULES : 300 Kg d'Or
12. ROGER MUNGALA et LUKUNDE John : 225 Kg
13. TUNGBAKA et DJCRAN 220 Kg d'Or
14. MAN BEYA ET GUECHA : 207 Kg d'Or

B. Catégorie 1

1. Colonel FARDC UNEG: 206 Kg d'Or
2. Procureur PGI Bunia BAFOA (Sous couvert MANDO, NICO, et OYD): 206 Kg d'Or
3. REDOC ANR (Sous couvert KAZADI et BASHOKO) : 204 Kg d'Or
4. Chef de Cité de Mungwalu BIKILISENDE(Sous couvert MUTE et MANGO) : 203 Kg d'Or
5. Auditeur Militaire de Garnison de Bunia Vicky (Sous couvert AMBALU et DOUZE) : 178 Kg d'Or
6. Chef WAZABO et KAIS ASOMA(Sous couvert BILESE e Les SAges) : 203 Kg d'Or
7. Cap Digital : 69 Kg d'Or

C. Catégorie

1. OZO, nyadri et BABI : 126kg d'Or
2. MUMBERE et TOUT PASSE : 122kg d'Or
3. LUSSIANA et KASERO, GODE : 120kg d'Or
4. ADUBANGO GUENO et MADI : 100kg d'Or
5. PASTEUR ELIE et PASTEUR JONATAN : 112kg d'Or
6. TOFI ALKAIDA : 98kg d'Or
7. ALI KOSIANDEY et ATAMA : 97kg d'Or

D. Liste de Comptoir de négociants à MUNGWALU

- | | |
|------------------------|-------------------|
| 1. FAY AVON, | 8. MOBANGU |
| 2. UKECHA, | 9. KIBE |
| 3. PILO, | 10. MANDEFU |
| 4. BENJAMIN, | 11. JEANKI |
| 5. KOLO, | 12. SIRI |
| 6. MADIB, | 13. NGEZU |
| 7. ATAMA, | 14. BONGI LOCHIMA |
| 15. AKILISENDE BANJALA | |

E. Comptoir BUNIA

1. EDIMO
2. CARTE
3. KAINDO MATE
4. LOMBELA
5. BANGA FORCE TRACULE
6. JOHN
7. DEBA EXODIS
8. KALIOMO
9. DIROPKA
10. MUISA PALUKU
11. KASIKO MUPENDA
12. KAKULE MUZOMBO

F. Deux Grands Ouganda à KAMPALA

1. RAJU
2. SHUN

Pour le reste voir service Technique SCAM et Division de MIN

Pour le centre de recherche de violation de droit de l'homme et lutte contre l'impunité en ITURI

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name or set of initials, located below the text regarding the ITURI center.

Annex 25: Summons for Colonel Unega

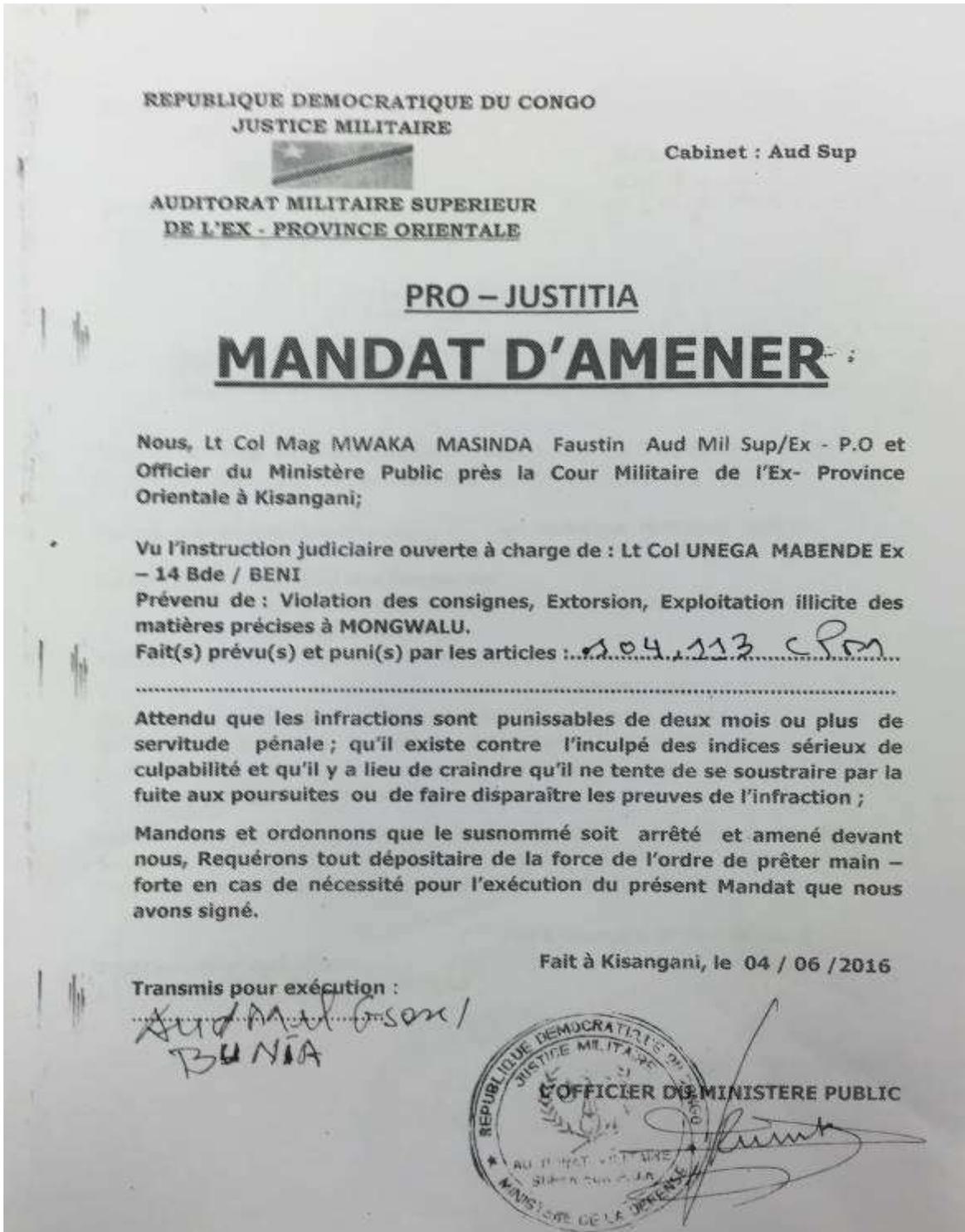
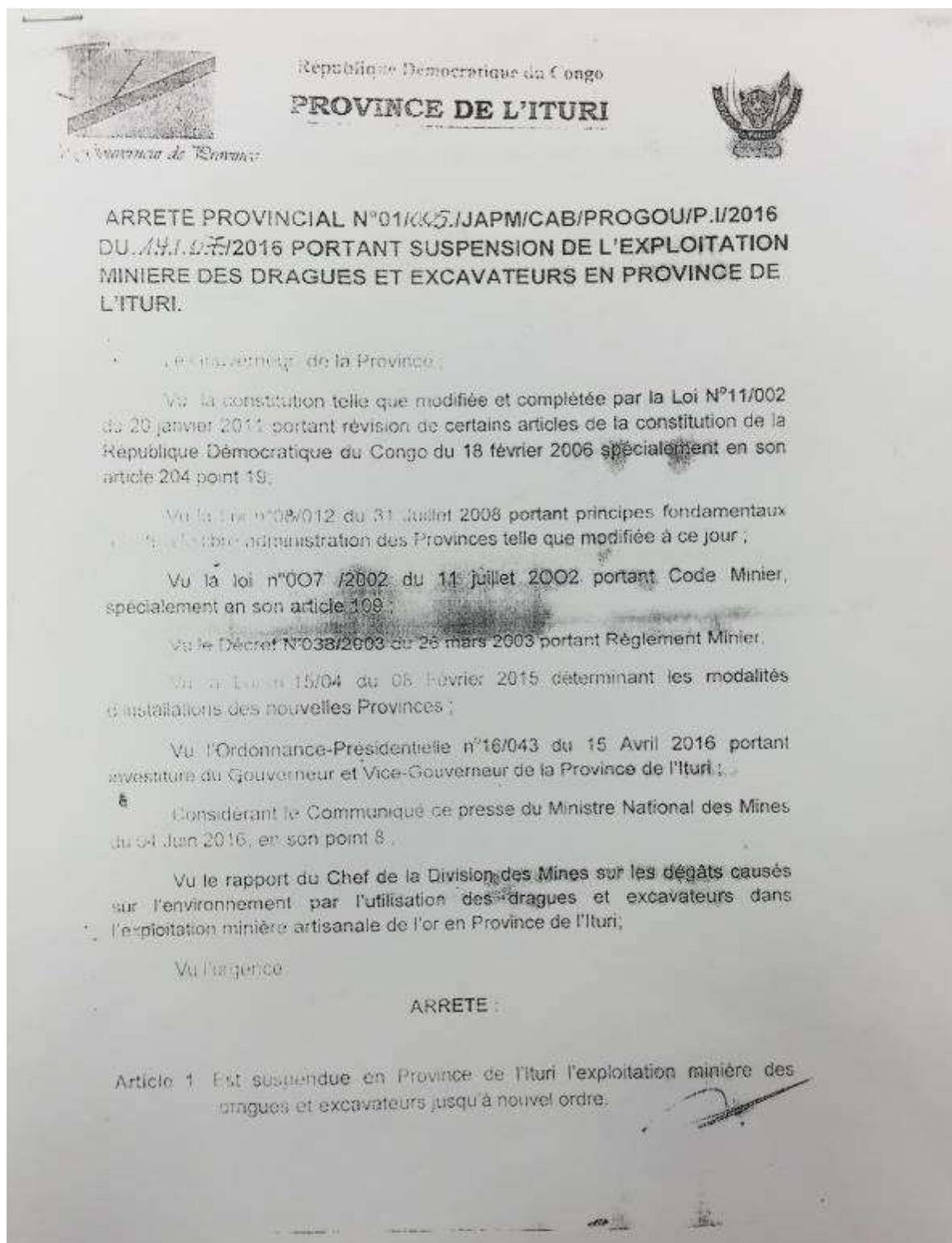


Photo by the Group (August 2016)

Annex 26: Dredge mining suspension in Ituri province



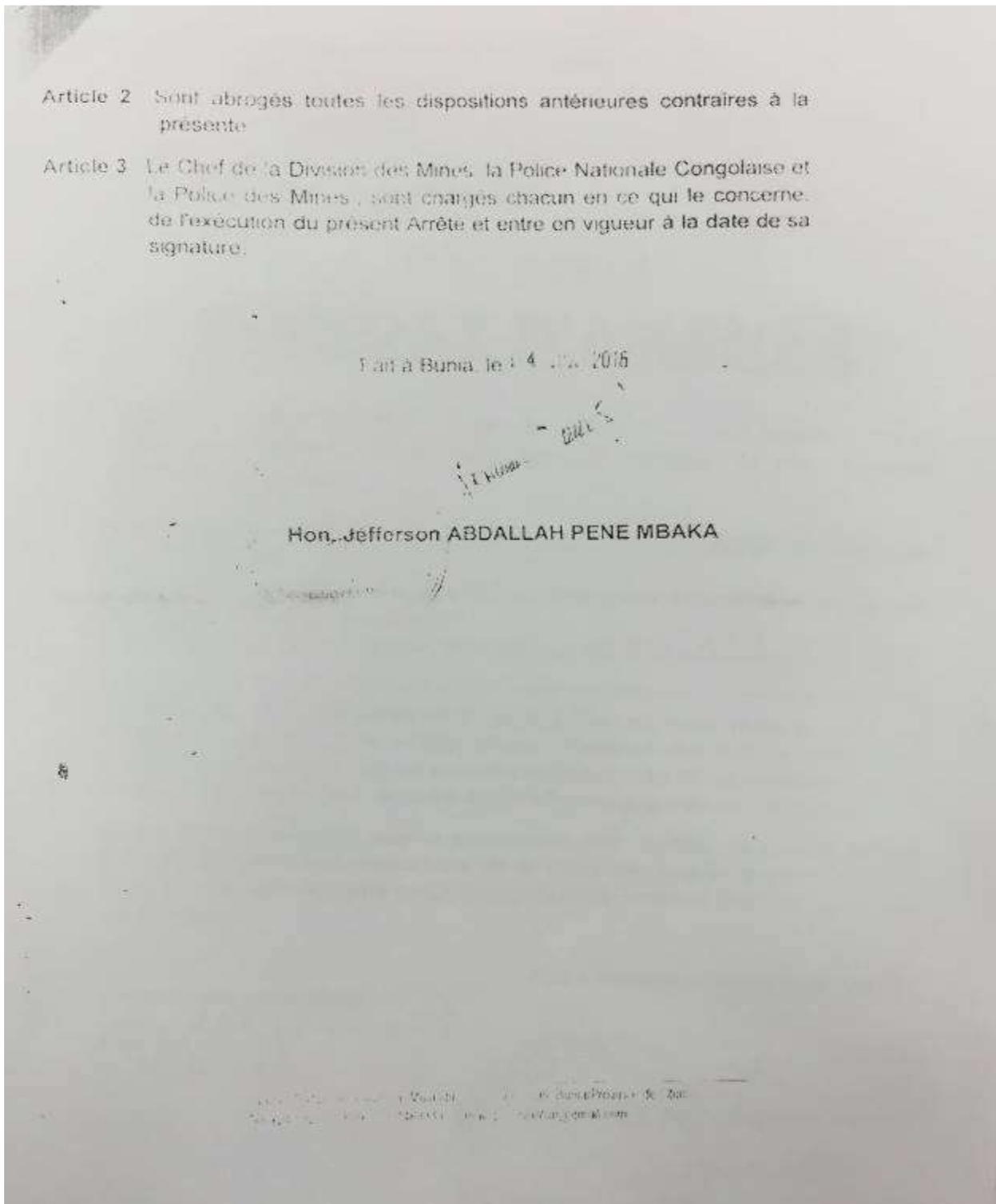


Photo by the Group (October 2016)

Annex 27: Mine validation in Masisi territory

République Démocratique du Congo



MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° **0004** /CAB.MIN/MINES/01/2016 DU **02 FEB 2016** PORTANT QUALIFICATION ET VALIDATION DES SITES MINIERES DU TERRITOIRE DE MASISI EN PROVINCE DU NORD-KIVU

N°	SITES MINIERES				Coordonnées géographiques			Qualification/Validation		Observations
	Désignation	Territoire	Minerais extraits	Code	Longitude	Latitude	Altitude (m)	Vert, Jaune, Rouge	Validé	
01	Birambo	Masisi	Coltan	PE/2598/SAK/NK/Mines/Cert/001/2016	E28°41'02,9"	S01°43'22,2"	2.521	Vert	Validé	
02	Kamatale	Masisi	Coltan et Cassitérite	PE/2598/SAK/NK/Mines/Cert/002/2016	E28°50'42,1"	S01°43'54,5"	2.559	Vert	Validé	
03	Kamatembe	Masisi	Coltan et Cassitérite	PE/2598/SAK/NK/Mines/Cert/003/2016	E28°50'52,8"	S01°44'19,9"	2.469	Vert	Validé	
04	Shakubangwa	Masisi	Coltan et Cassitérite	PE/76/SAK/NK/Mines/Cert/004/2016	E28°54'14,6"	S01°42'12,4"	2.575	Vert	Validé	
05	Rukunda	Masisi	Cassitérite	PE/76/SAK/NK/Mines/Cert/005/2016	E28°54'51,4"	S01°41'28,3"	2.599	Vert	Validé	
06	Muhisi	Masisi	Coltan	PE/76/SAK/NK/Mines/Cert/006/2016	E28°56'28,8"	S01°39'54,2"	2.555	Vert	Validé	
07	Muzanga	Masisi	Coltan et Cassitérite	PE/76/SAK/NK/Mines/Cert/007/2016	E28°56'01,9"	S01°33'43,7"	2.025	Vert	Validé	
08	Kibanda	Masisi	Coltan et Cassitérite	SA,Kib/NK/Mines/Cert/008/2016	E28°59'56,4"	S01°20'48,3"	1.768	Vert	Validé	
09	Rutoriga	Masisi	Coltan et Cassitérite	KA,Sha/NK/Mines/Cert/009/2016	E28°58'13,3"	S01°19'46,4"	1.558	Vert	Validé	

Page 2 de l'Annexe à l'Arrêté Ministériel n° **0004** /CAB.MIN/MINES/01/2016

N°	SITES MINIERES				Coordonnées géographiques			Qualification/Validation		Observations
	Désignation	Territoire	Minerais extraits	Code	Longitude	Latitude	Altitude (m)	Vert, Jaune, Rouge	Validé	
10	Mushweu/Maboa	Masisi	Cassitérite	BA,Mug/NK/Mines/Cert/010/2016	E28°41'32,6"	S01°20'50,4"	1.535	Vert	Validé	
11	Rwandanda	Masisi	coltan	NK,Mug/NK/Mines/Cert/011/2016	E28°45'23,3"	S01°30'24,1"	1.925	Vert	Validé	
12	Katovu/Kaloba	Masisi	coltan	Ma,K/NK/Mines/Cert/012/2016	E28°44'19,0"	S01°32'08,7"	1.945	Vert	Validé	
13	Muhonyakagesi	Masisi	coltan	PE/76/SAK/NK/Mines/Cert/013/2016	E28°48'09,2"	S01°34'08,0"	2.051	Vert	Validé	
14	Lubingisa	Masisi	Coltan et Cassitérite	PE/76/SAK/NK/Mines/Cert/014/2016	E28°50'21,9"	S01°32'53,3"	1.997	Vert	Validé	
15	Kahenezozo	Masisi	coltan	MAS,NK/Mines/Cert/015/2016	E28°58'20,7"	S01°26'47,3"	2.395	Vert	Validé	
16	Kiloku	Masisi	coltan	BAR,Si/NK/Mines/Cert/016/2016	E28°59'08,2"	S01°38'31,5"	2.018	Vert	Validé	

Légende :

- BA,Mug : Bolume Mupfana
- BAR,Si : Baribesha Simpenzwe
- Cert : Certifié
- KA,Sha : Kamedre Shamamba
- Ma,K : Mahomila Kaboko
- MAS : Mashagiro
- NK : Nord-Kivu
- NK,Mug : Nkera Mugabe
- PE : Permis d'Exploitation
- SA,Kib : Sahani Kibanda
- SAK : Sakima

Fait à Gashasa, le **02 FEB 2016**

Martin KABWELULU

Photos and annotation by the Group (October 2016)

Annex 28: The armed groups known as the Guides

The *Guides* were created in late 2011 when a group of Congolese combatants participated in the killing of several key FDLR officers (see S/2012/348, paras. 37-38 and 47-48). Originally led by “General” Charles Butu Luanda, this militia underwent a series of splits and restructurings. Luanda’s faction later took the name *Forces de Défense du Congo* (FDC), another faction – led by commanders Bwira and Mbura – referred to themselves as *Guides-Mouvement acquis au Changement* (MAC). Both factions used to operate in and around the two Nyamaboko groupings and in Waloalungu. More recently, Luanda lost part of his group to a split led by “Colonel” Tumisifu, who also has ties to “General” Janvier’s APCLS.

Annex 29: Response from Signal Mining

Adresse : Kinshasa, au n°2/ bis de la rue Kaso, quartier Lisala
Commune de Kintamba, RD Congo.

NIF: A 1405499T RCCM.
CD/KIN/RCCM/14-B-2109.
Import-Export: MCE/DP NK/152.0/074/2016
ID.NAT: 01-128-N80672H



Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur Ignace GATA MAVITA Wa LUFUTA, Représentant permanent de la République Démocratique du Congo à l'ONU à New-York
- Mr Kay NIMMO ITRI- LONDRES à LONDRES
- Mme MWANZA Yvette Présidente de la FEC-Mines à GOMA

N/ REF: SM/GM/ADM/011/2016

A Monsieur MOHAMED KANJA SLSAY
Secrétaire en fonctions comité du conseil
de sécurité concernant la RDC.
à New York.

Objet: Réponse à votre lettre
S/AC.43/2016/GE/OC.34

Monsieur,

Je viens par la présente répondre à votre lettre dont la référence est reprise en marge dans laquelle vous évoquez les sanctions et vous souhaitez recevoir de nous les détails sur notre devoir de diligence et les informations sur les sites que vous aviez cités.

Je tiens d'abord à vous informer que dès réception de votre lettre, j'ai tenu informé Mr Alexandre Yavorskiy, le directeur général de la société Signal Mining Sarl qui m'a instruit de répondre : primo, l'information en votre possession concernant le financement d'un quelconque groupe armé ne reflète pas la réalité étant donné que nous n'avons pas violé les recommandations de l'itsci. Secundo, dans sa politique interne pour sa chaîne d'approvisionnement qui constitue un engagement ferme envoyée à l'ITSCI et publiée sur son site, il est clairement dit qu'elle ne soutiendra pas les groupes armés.

C'est ainsi qu'elle a élaboré une procédure d'achat des minerais qui consiste à :

- 1) S'assurer que le site d'exploitation est validé et qualifié « vert » par la commission conjointe et sanctionné par l'arrêté ministériel.
- 2) Connaître la coopérative qui exploite dans ce site et vérifier si elle est en règle avec l'Etat congolais.

Goma, 24, Bld Kanyamuhanga, Q / Volkans, C/ Goma. Tel :+243815109380, e-mail :Signal.Mining@mail.ru.

Adresse : Kinshasa, au n°2/ bis de la rue Kasaf, quartier Lisaia
Commune de Kintamba, RD Congo.

NIF: A 1405493T RCCM.
CD(KIN|RCCM|14-B-210S.
Import-Export: MCE|DP-NK|152.0|074|2016
ID.NAT: 01-128-N8067211



- 3) Recevoir les informations sur le site par son agent contrôleurs qui fait les descentes sur terrain.
- 4) Vérifier tous les documents qui accompagnent un lot de minerais et si les taxes dues à l'Etat congolais ont été payées.
- 5) Vérifier que chaque colis porte l'étiquette (tag) de l'ITSCI.

Ainsi, à la date du 16/Août/2016, la société avait acheté un lot de minerais de 142kgs en provenance de Rubonga.

Nous nous sommes rassurés que ce site était validé et qualifié « vert » par l'arrêté Ministériel n°004/CAB.MIN/MINES/01/2016 du 02/02/2016 ; que tous les documents qui accompagnaient ces minerais étaient légaux ; que toutes les taxes dues à l'Etat congolais ont été payées ; que tous les colis portaient les tags ITSCI.

Vous trouverez ci joints tous ces documents en annexe comme preuve. Ce lot a été acheté à Goma auprès du négociant Monsieur RUGWIZANGABO RUGERO, lui-même s'est approvisionné auprès du creuseur BUHUNDA MAKIRA, membre de la coopérative CEMIKA n° agrément : 0850 du 15/09/2012. Ce lot se trouve encore dans nos entrepôts en attendant la fin de toutes les investigations de votre part et celle de l'ITSCI.

Je tiens aussi à rappeler qu'à la date du 25/10/2016, le bureau ITSCI nous avait envoyé un incident sous le n° ITSCI incident NK/2016/0123 relatif à une probable présence d'un groupe armé aux alentours du site susmentionné. Le même jour, nous avons contacté le bureau ITSCI à Goma et leur avons fourni toutes les informations en notre possession.

Nous avons appris que ITSCI avait retiré de ces sites les tags et toute la documentation. Depuis que nous avons été alertés par ITSCI,

Jusqu'aujourd'hui, aucun autre achat n'a été effectué en provenance de ces sites.

La situation de ces sites est connue de tous, étant donné que le bureau ITSCI a alerté les autorités compétentes tant au niveau local au cours de la réunion de la commission de lutte contre la fraude minière tenue le 26/10/2016 qu'au niveau provincial le 22/10/2016 et la réunion de la commission provinciale du suivi des activités minières le 12/11/2016 qui ont promis de prendre des mesures appropriées.

De notre côté, nous avons dépêché une équipe composée de deux agents pour s'enquérir de la situation sur le terrain à la date du 26/10/2016. D'après les informations nous ramenées, il ne s'agirait pas d'un groupe

Adresse : Kinshasa, au n°2/ bis de la rue Kasa, quartier Lisala
Commune de Kintamba, RD Congo.

NIF: A 1405499T RCCM.

CD/KIN/RCCM/14-B-2108.

Import-Export: MCE/DP-NK/152.0/074/2016

ID.NAT: 01-128-N80672H



armé qui occuperait ces sites qui sont bel et bien sous contrôle de l'état congolais mais de la présence de quelques individus non encore identifiés aux alentours de ces sites.

Tout en espérant que nous vous avons éclairé sur ce dossier, nous demeurons entièrement à votre disposition pour d'autres préoccupations que vous pourriez avoir, veuillez agréer, Monsieur, ma haute considération.

Boniface Bolondjo

Signal Mining / Goma.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Boniface Bolondjo", written over a faint, circular stamp or watermark.

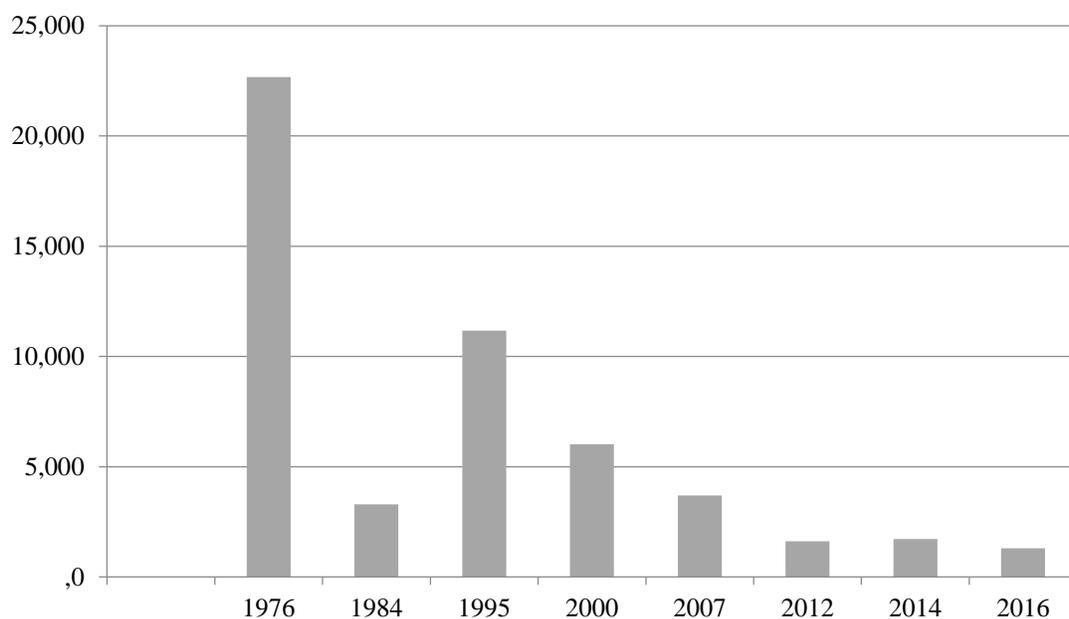
Annexe : Dossier relatif à l'achat de 142Kgs.

Fait à GOMA, le 21/11/2016.

Annex 30: Elephant populations in and around Garamba National Park

Established in 1938, Garamba National Park (GNP) is one of Africa's oldest parks. Situated in Haut Uélé province, the park covers 4,900 square kilometers and is adjoined by three hunting domains: Azande (west), Gangala na Bodio (south) and Mondo Missa (east). The park and the three hunting domains form the Garamba complex, which covers a total area of 12,500 square kilometers. To the north, the GNP shares a 200-kilometer-long border with South Sudan's Lantoto Park.

A UNESCO World Heritage site since 1980, Garamba has been inscribed since 1996 in the Organization's List of World Heritage in Danger, mainly due to the high levels of poaching, which decimated Garamba's elephant population from 22,000 in the 1970s to 1,300 in 2016 and brought the white rhinoceros and Kordofan giraffe to the brink of extinction.



Graph by the Group based on historical data (November 2016)

Historic census of selected fauna in Garamba

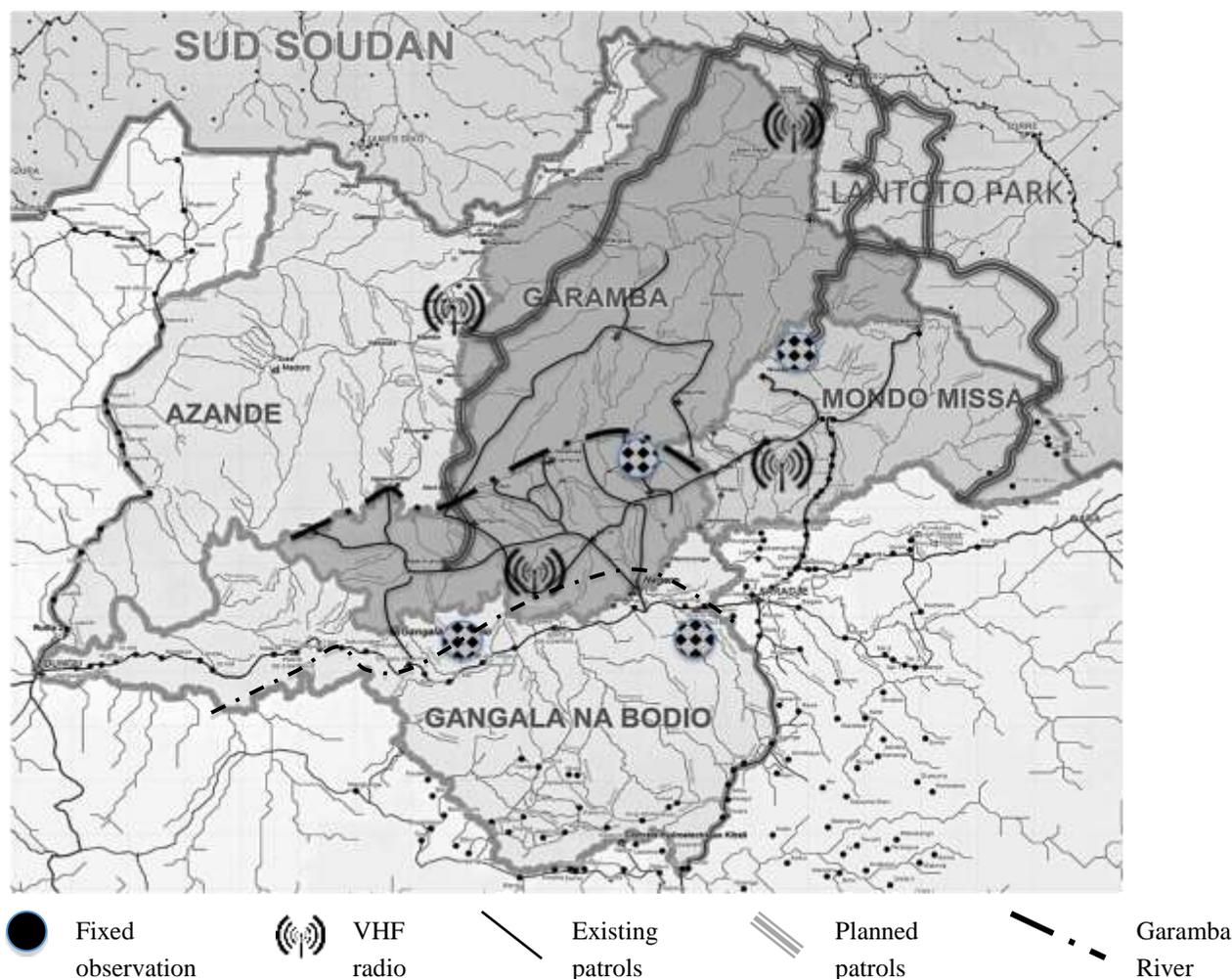
	1976	1984	1995	2000	2007	2012	2014	2016
Elephant	22,670	3,300	11,175	6,022	3,696	1,629	1,718	1,300
Giraffe	350	237	178	118	82	11	42	37

Chart by the Group based on information from Garamba and UNESCO

Annex 31: Garamba observation points and surveillance routes

Since 2015, Garamba National Park (GNP) authorities have managed to increase aerial and ground surveillance north of the Garamba River, covering almost 100 percent of the total park. Patrols and surveillance in the adjoining hunting domains have also increased, although no buffer zone exists yet between the park, which has very strictly regulated access, and the hunting domains where human settlement, hunting, logging and artisanal mining activities are permitted.

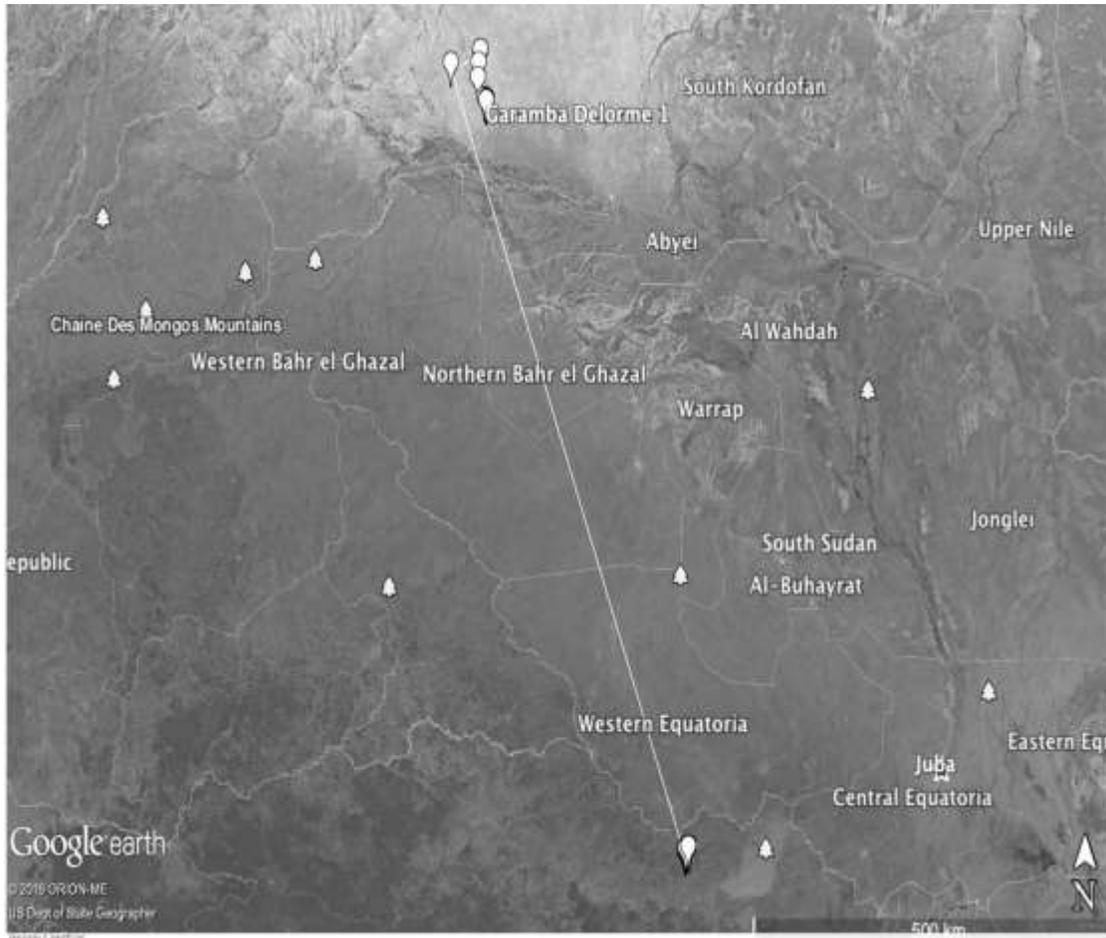
In the south and east, the hunting domains of Gangala na Bodio and Mondo Missa are highly affected by anthropic activities, especially artisanal mining, which resulted in dense human settlement. The mining town of Sambia, for example, hosts some 20,000 people. While human settlement there is not a threat to the park *per se*, especially if local populations are properly sensitized, the increasing need for food and income makes it more likely that individuals will begin poaching in the park. The illicit trade in unregulated minerals could also provide networks for the trafficking of ivory.



Map by the Group based on information from Garamba National Park and UNESCO. The extended surveillance in Garamba National Park started in 2015; Garamba River was previously the limit of patrols.

Annex 32: Tracking device from a GPS device stolen from a Garamba park ranger

In June 2015, Ouda poachers killed a Garamba park ranger and stole his GPS device. That device was then tracked (in white below), showing movement from outskirts of the Azande hunting domain up to Sudan's East Darfur region, near the capital of El Daein. The last data was received on 29 September 2016.



Map by the Group (November 2016)

Annex 33: CITES provisions on sampling of seized ivory specimens

The seventeenth meeting of the Conference of the Parties to the Convention on International Trade in Endangered Species of wild fauna and flora (CITES), held in Johannesburg from 24 September to 5 October 2016, named Hong Kong SAR, Malaysia, Singapore and Viet Nam as “countries of concern” for their role as international ivory market hubs and China as “continuing to be a major destination for illicit ivory”. Kenya and Tanzania were mentioned as markets from which most of the ivory was illegally shipped to international markets since 2009. Uganda was named as an “important entrepôt/export centre in East Africa with clear links to Central African ivory trade flows”.¹

CITES Resolution Conf. 10.10 (amended at the 16th Conference of Parties) “Trade in elephant specimens”, urged Parties to collect samples from large-scale ivory seizures (500 kilograms or more) in their territories and to provide these to relevant forensic and research institutions in support of enforcement and prosecutions. It furthermore encouraged the sharing of forensic samples and data, including through existing DNA databases.²

Examples of currently available forensic analysis include microsatellite DNA and mitochondrial DNA sampling, which allow for cross-checking DNA of seized ivory with that of living elephant populations in order to ascertain the origin of the sample. Another forensic analysis tool developed by some laboratories relies on isotope fingerprinting similar to that in use in the minerals sector, which allows for the detection of traces of carbon and nitrogen isotopes in ivory samples. While these methods vary in cost, turnover time and availability, maps for African elephants based on such analyses already exist and allow for the identification of elephant populations within a 200 kilometre radius. Since most elephant populations living in Garamba move inside such a radius, this sampling would almost unambiguously reveal whether ivory seized in DRC and neighbouring countries originated from elephants poached in the GNP.

¹ <https://cites.org/sites/default/files/eng/cop/17/WorkingDocs/E-CoP17-57-06-R1.pdf>, last accessed on 03 November 2016.

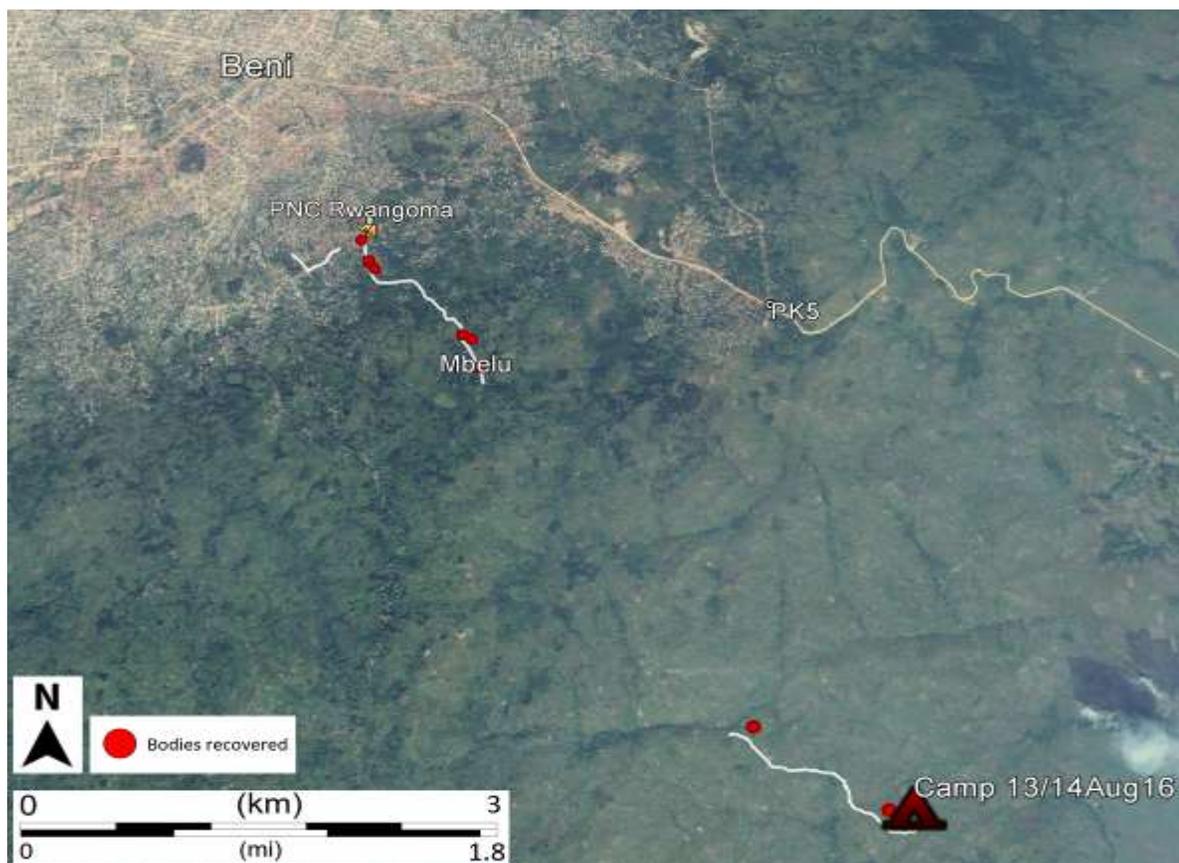
² <https://cites.org/eng/res/10/10-10R16.php>, last accessed on 09 November 2016.

Annex 34: Rwangoma massacre

On the evening of 13 August 2016, individuals armed with machetes, axes and Kalashnikov-pattern rifles moved west through Mangolikene to Rwangoma on the eastern edge of Beni town, killing at least 36 civilians along the way. The Group reached the site two days after the incident, which allowed for the collection of significant direct evidence and eye-witness testimony. The investigation is ongoing, however, and the Group is not yet prepared to attribute the killing to a specific armed group.

As has been the case in the Group's investigations of similar killings in this area, eye-witness testimony was widely divergent and contradictory. Some witnesses claimed the assailants were all men wearing clean FARDC uniforms and speaking Lingala. Others claimed the assailants included women and children, all wearing traditional Muslim clothing and speaking foreign-accented Swahili or a language they couldn't identify. Others claimed the assailants wore black uniforms. Divergent accounts of traumatic events are to be expected, but the level of variation in this case is problematic, since some of the eyewitnesses saw the assailants close-up and in broad daylight.

The Group found direct physical evidence that showed the route the assailants took through Mangolikene and Mbelu, east of Beni town, the location of their camp the night after the killings, and the way in which certain victims were killed. The poor security situation in those areas directly after the attacks kept residents away from the area and preserved the scene until the Group arrived. In some cases, the Group found bodies right where they had been killed.



The Group confirmed 36 deaths, 33 by sharp force injuries consistent with an axe or machete and three by gunshot. In some cases, there was evidence that victims had been tied up before they were killed. In other cases, victims were killed while attempting to flee. The true number of victims is likely higher than 36, as sources told the Group of additional bodies found and buried in the forest after the initial investigation.

FARDC leadership told the Group they were first made aware of the incursion after most of the killings had already taken place. Certain local residents, however, showed the Group outgoing calls and text messages to FARDC officers, alerting them to the movement of suspected ADF members towards this area several hours before the killing began. While this does not necessarily suggest any complicity on the part of the FARDC, it does demonstrate the inability of Congolese security forces to effectively defend the civilian population, even in close vicinity to major population centres.

Annex 36: Civilians killed around Kikuku and Nyanzale

N°	NOMS ET POST NOMS	SEXE	AGE	ETAT C	GROUPEMENT	VILLAGE	AUTEUR	DATE DES FAITS	OBSERVATION
01		F	61	MARIE	MUTANDA	KIKUKU	MAYI MAYI	08/07/2016	ASSASSINE
02		M	28	II	II	II	II	II	II
03		M	15	CELIBAT	II	II	II	II	PAR MACHETTE
04		M	60	MARIE	II	II	II	II	ASSASSINE
05		M	28	II	II	II	II	II	II
06		M	55	II	II	II	II	II	II
07		F	15	CELIBAT	II	II	II	II	II
08		M	36	MARIE	II	II	II	II	II
09		M	48	II	II	II	II	09/07/2016	II
10		M	40	II	II	II	II	II	II AVEC 3 ENFANTS
11		F	15	CELIBAT	II	II	II	II	ASSASSINE
12		F	13	II	II	II	II	II	II
13		M	28	MARIE	II	II	II	II	II
14		M	35	II	II	II	II	II	II
15		M	40	II	II	II	II	II	II
16		F	30	II	II	II	II	II	II
17		M	46	II	II	II	II	II	II
18		M	50	II	II	II	II	II	II
19		M	27	II	II	II	II	II	II
20		M	30	II	II	II	II	10/07/2016	II
21		M	40	MARIE	MUTANDA	KIKUKU	MAYI MAYI	10/07/016	ASSASSINE
22		M	18	II	II	II	II	II	II
23		M	13	CELIBAT	II	II	II	II	II

24		M	20	MARIE	II	II	II	II	II
25		M	10	CELIBAT	II	II	II	II	II
26		M	15	II	II	II	II	II	II
27		M	20	MARIE	II	II	II	II	II
28		F	17	CELIBAT	II	II	II	11/07/016	II
29		M	29	MARIE	II	II	II	II	II
30		M	25	MARIE	II	II	II	II	II
31		M	40	II	II	II	II	II	II
32		M	32	II	II	II	II	II	II
33		M	45	II	II	II	II	09/07/016	II
34		M	10	CELIBAT	II	II	II	II	II
35		M	30	MARIE	II	II	II	II	II
36		M	18	CEL	II	II	II	II	II
37		M	20	MARIE	II	II	II	II	II
38		M	30	MARIE	II	II	II	II	II
39		F	42	II	II	KIYEYE	II	12/07/016	II
40		F	34	II	II	NYARUBANDE	II	II	II
41		M	50	II	II	II	II	II	II
42		M	27	II	GIHONDO	KITUNDA	II	II	II
43		M	27	II	MUTANDA	KIKUKU	II	II	II
44		M	22	II	II	KIKUKU	II	II	II
45		F	32	II	II	RUSHAKI	II	II	II
46		M	48	II	II	KIKUKU	II	II	II
47		M	24	II	II	II	II	II	II
48		F	35	II	II	KITANDA	II	II	II
49		M	27	II	GIHONDO	KITUNDA	II	II	II
50		M	38	MARIE	GIHONDO	KITUNDA	MAYI MAYI	II	II
51		M	40	II	II	BINYORA	II	II	II
52		M	45	II	II	NYARUBANDE	II	II	II
53		M	32	II	II	II	II	II	II
54		F	30	II	MUTANDA	KANGUBA	II	II	II
55		M	40	II	II	II	II	II	II
56		M	48	II	II	KITANDA	II	II	II
57		M	29	II	II	MUTANDA	II	II	II
58		M	48	II	MUTANDA	MUTANDA	II	25/06/016	II

59	[REDACTED]	M	43	II	II	II	II	II	II
60	[REDACTED]	M	38	II	II	II	II	II	II
61	[REDACTED]	F	34	II	II	KIKUKU	II	13/07/016	VOIR MEMORANDUM
62	[REDACTED]	M	24	II	II	II	II	II	[REDACTED]
63	[REDACTED]	M	18	CELIBAT	II	II	II	II	ASSASSINE
64	[REDACTED]	F	26	MARIE	II	II	II	II	II
65	[REDACTED]	M	15	CELIBAT	II	II	II	II	II
66	[REDACTED]	M			II	MUTANDA	II	II	II
67	[REDACTED]	M			II	II	II	II	II
68	[REDACTED]	M			II	II	II	II	II
69	[REDACTED]	M			II	II	II	II	II
70	[REDACTED]	M			II	II	II	II	II
71	[REDACTED]	M			II	KITANDA	II	15/07/2016	II
72	[REDACTED]	M			II	II	II	II	II
73	[REDACTED]	M			II	II	II	II	II
74	[REDACTED]	M			II	II	II	II	II
75	[REDACTED]	M	29	MARIE	II	MUTANDA	II	II	II
76	[REDACTED]	M	26	II	II	II	II	II	II

Document produced by members of the civil society (September 2016)

Annex 37: Arms recovered from armed groups

The Group has begun tracing arms and ammunition recovered from armed groups in the eastern DRC.

VZ-59 with characteristics similar to those produced in the Czech Republic



Nr sur le couvercle de l'arme (pièce amovible)

N-10943

H-50787

Nr sur la carcasse de l'arme (inamovible)



Serial Number S-50792
Year of production 1963

Serial Number V-60116
Year of production 1964

Materiel with characteristics similar to that produced in the People's Republic of China

60 mm mortar bombs

1_12_313	2012	
8_10_9613 Model DPS/PP93-60	2010	

Fuses for mortar bombs

3_11_9324 Model MP-5E	2011	
--------------------------	------	--

		
<p>4_11_9324 Model MJ-7</p>	<p>2011</p>	
<p>03_07_9324 Model M-6</p>	<p>2007</p>	  

Cartridges for mortar bombs

937_06	2006	
937_08	2008	
937_10	2010	
937_11	2011	
9613_10	2010	

Materiel with characteristics similar to that produced in the Sudan

60mm Mortar « *Nimir* »



Serial number "3372" on the tube



Serial number "3454" on the base plate and "2007" as the year of fabrication

Factory code	Year of production	Picture
2_12_23 Model DZGI-40	2012	

Materiel with characteristics similar to those used by the Ugandan military



Annex 38: Ammunition headstamps documented with numerous armed groups

Armed groups	Head stamp	Characteristics similar to those produced in
3	10_87	Bulgaria
	61_97	People's Republic of China
	61_92	People's Republic of China
	71_97	People's Republic of China
	811_08	People's Republic of China
	964_71	People's Republic of China
	711_75	Former USSR
	270_51	Former USSR (Ukraine)
	SU_1_39_91	Sudan
	2_39_07	Sudan
	ИК_82	Former Yugoslavia
	ПІУ_1999	Former Yugoslavia
	19_86	TBD
	ΛJ 3V ξΓι	Egypt
4	10_83	Bulgaria
	71_71	People's Republic of China
	121_71	People's Republic of China
	3_И	Former USSR
	270_Е	Former USSR (Ukraine)
	270_Д	Former USSR (Ukraine)
	270_Г	Former USSR (Ukraine)
	ИК_80	Former Yugoslavia

	IIIY_1981	Former Yugoslavia
	ZI_92	Zimbabwe
	ع م ج _ ٢٧ _ ٨٤	Egypt
	04_73	Former East Germany
5	10_99	Bulgaria
	539_H	Former USSR (Ukraine)
6	71_99	People's Republic of China
	311_06	People's Republic of China
	811_06	People's Republic of China
7	61_96	People's Republic of China
	61_98	People's Republic of China
8	61_11	People's Republic of China
10	71_98	People's Republic of China
	811_07	People's Republic of China
11	821_07	People's Republic of China
13	61_10	People's Republic of China
	81_76	People's Republic of China
	911_75	People's Republic of China
	911_76	People's Republic of China
	911_78	People's Republic of China
14	61_07	People's Republic of China
15	911_77	People's Republic of China

Chart by the Group (November 2016)

Annex 39: Stockpile security

A building in Bukavu, located near to a primary school, was serving as an FARDC armoury. It was identified as a threat to the population, and the degraded materiel was destroyed.



Photos by UNMAS